



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

WACIP

Programme de Renforcement du Secteur Coton
en Afrique de l'Ouest et du Centre



Étude du mécanisme de fixation du prix du coton graine au Tchad : prise en compte des co- produits du coton

Rapport Final

Bamako, Mali | Mai 2010
USAID numéro de l'accord No. 624 A 00 07 000



Titre

Étude du mécanisme de fixation du prix du coton graine au Tchad : prise en compte des co-produits du coton

Auteurs

Fauba Padacke

Date

Avril 2010

Le présent rapport a été produit pour revue par l'Agence des États-Unis pour le Développement International dans le cadre du projet WACIP financé par l'USAID. Les vues exprimées par les auteurs dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'Agence des États-Unis pour le Développement International ou celles du Gouvernement des États-Unis. Ce rapport a été préparé en août 2009 et les révisions terminées en avril 2010.

Sommaire

Sommaire	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures	vi
Sigles et abréviations	vii
Avant-propos.....	ix
Résumé exécutif	xi
1. Introduction.....	1
2. Objectifs de l'étude nationale.....	3
2.1. Objectif général	3
2.2. Objectifs spécifiques	3
2.3. Mécanisme de fixation de prix du coton graine.....	4
2.4. Mécanisme proposé par SOFRECO	4
2.5. Mécanisme actuel de fixation du prix du coton graine au producteur.....	6
2.5.1. Détermination de la période de 16 mois et du pourcentage de 19,3.....	7
2.5.2. Fonctionnement du mécanisme.....	8
2.5.3. Application du mécanisme depuis 2000	9
2.6. Rôle du Gouvernement relatif à l'application du mécanisme	10
3. Politique du gouvernement relative au mécanisme de fixation de prix	12
4. Taille, organisation et fonctionnement des marchés des co-produits	13
4.1. Présentation de la Cotontchad.....	13
4.1.1. Capacité d'égrenage de la Cotontchad.....	14
4.1.2. Production du coton graine	15
4.1.3. Production et vente de la fibre.....	16
4.1.4. Situation financière et des investissements de la Cotontchad.....	17
4.1.5. Situation du personnel	18
4.2. Présentation de la Direction de l'Huilerie Savonnerie et son environnement.....	19
4.2.1. Situation financière, des investissements et de l'emploi de la DHS.....	20
4.2.2. Environnement de la DHS	21
4.3. Les marchés de la graine, de l'huile et du tourteau de coton	21
4.3.1. Graine de coton.....	22
4.3.2. Huile et tourteau de coton.....	24
5. Analyse des prix nominaux et réels du coton et des co-produits.....	34
5.1. Prix du coton graine et de la fibre.....	36
5.2. Prix de la graine de coton	38
5.3. Prix des huiles neutre et raffinée de coton	41
5.4. Prix du tourteau.....	44
6. Contraintes au développement des co-produits et types de changements nécessaires au niveau institutionnel, politique et technologique.....	45
Bibliographie.....	49
Annexes.....	51
Liste des personnes rencontrées.....	51

Synthèse de l'atelier de restitution du Rapport d'étude du mécanisme de fixation de prix du
coton graine 53

Liste des tableaux

Tableau 1.	Prix du kg de coton graine et différentiels de prix	9
Tableau 2.	Ristournes négatives, subventions et résultats de la Cotontchad (Millions FCFA).....	11
Tableau 3.	Date de démarrage de la collecte du coton graine, de début et de fin d'égrenage	14
Tableau 4.	Production du coton graine	15
Tableau 5.	Rendement égrenage, production de fibre et de graine de coton	16
Tableau 6.	Production, vente et destination de la fibre (tonnes)	16
Tableau 7.	Dettes de la Cotontchad (Millions de FCFA)	17
Tableau 8.	Effectifs du personnel de la Cotontchad	18
Tableau 9.	Résultats, dettes, subventions et effectif du personnel de DHS.	20
Tableau 10.	Chiffre d'affaires par co-produit (Millions de FCFA)	22
Tableau 11.	Quantité des graines produites, triturées par DHS et vendues hors DHS	23
Tableau 12.	Production d'huile	24
Tableau 13.	Rendements de graines de coton en amande, huile et tourteau (%)	25
Tableau 14.	Production de tourteau (tonnes)	25
Tableau 15.	Ventes des huiles	27
Tableau 16.	Quantités des ventes des tourteaux par campagne (tonnes)	28
Tableau 17.	Répartition des clients de DHS.....	30
Tableau 18.	Impôts et taxes de DHS (TVA due, IRPP/achats et ventes, et IMF sur l'IS) .	32
Tableau 19.	Prix du coton graine et de la fibre (FCFA/kg)	34
Tableau 20.	Prix de la graine, de l'huile et du tourteau de coton	35
Tableau 21.	Prix de vente de la graine de coton à DHS et à d'autres clients (FCFA/kg) ..	39
Tableau 22.	Quantités et prix des intrants mis en place par campagne	46

Liste des figures

Graphique 1. Évolution des prix nominaux du coton graine et de la fibre.....	36
Graphique 2. Évolution des prix nominaux des huiles d'arachide et de coton	36
Graphique 3. Évolution du prix nominal et du prix réel du coton graine.....	37
Graphique 4. Évolution du prix nominal et du prix réel de la fibre	38
Graphique 5. Évolution du prix nominal et du prix réel de la graine de coton facturé à DHS.....	40
Graphique 6. Évolution du prix nominal national et du prix réel de la graine de coton vendue hors DHS	40
Graphique 7. Évolution des prix nominaux du coton graine et des huiles de coton	41
Graphique 8. Évolution du prix nominal et du prix réel de l'huile neutre en fût	42
Graphique 9. Évolution du prix nominal et du prix réel de l'huile neutre en bidon.....	42
Graphique 10. Évolution du prix nominal et du prix réel de l'huile raffinée.....	43
Graphique 11. Évolution du prix nominal et du prix réel du tourteau.....	44

Sigles et abréviations

AOC :	Afrique de l'Ouest et du Centre
AV :	Association Villageoise
BM :	Banque Mondiale
BTCDD :	Banque Tchadienne de Crédit et de Dépôt
CAF :	Coût, Assurance et Fret
CCIC :	Comité Consultatif International du Coton
CCL :	Comité de Coordination Local
CRSFC :	Comité de Réflexion et de Suivi de la Filière Coton
CTRC :	Cellule Technique chargée de la mise en œuvre de Réformes du secteur Coton
DARH :	Direction Administrative et des Ressources Humaines, Cotontchad
DC :	Direction. Commerciale, Cotontchad
DCGI :	Direction de Contrôle de Gestion et de l'Informatique, Cotontchad
DE :	Direction d'Exploitation, Cotontchad
DG :	Directeur Général
DHS :	Direction de l'Huilerie Savonnerie
DP :	Direction de Production, Cotontchad
ETFRC :	Équipe Technique chargée de la Feuille de Route Coton
FOB :	<i>Free On Board</i>
IMF :	Impôt Minimum Forfaitaire
INSEED :	Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques
IRPP :	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques
IS :	Impôt sur les Sociétés
ITRAD :	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
MDICA :	Ministère du Développement Industriel, Commercial et Artisanal
MSU :	<i>Michigan State University</i> (Université de l'État de Michigan)
ONDR :	Office National pour le Développement Rural
OP :	Organisation de Producteurs
PIB :	Produit Intérieur Brut
PV :	Procès Verbal
RCA :	République Centrafricaine
RS :	Redevance Statistique
SGT :	Société Générale Tchad
SGTB :	Société Générale Tchadienne des Banques
SOFRECO :	Société Française de Réalisation, d'Étude et de Conseil
TCI :	Taxe Communautaire d'Intégration
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNPCT :	Union Nationale des Producteurs de Coton du Tchad

WACIP : *West African Cotton Improvement Program*/Programme de Renforcement du
Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre

Avant-propos

Dans un passé récent, les prix mondiaux des produits agricoles et leurs dérivés ont connu une forte volatilité. Cela a été particulièrement remarquable pour le prix de la fibre de coton ; mais depuis 2007, on a assisté à une telle fluctuation des prix des co-produits du coton tels que l'huile et le tourteau et ceux des produits de substitution comme l'huile de palme de l'Asie. Étant donné que les prix des fibres et ceux des autres co-produits ont tendance à évoluer en sens contraire, les producteurs des pays du C-4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) ont fini par se demander si les mécanismes de fixation des prix prennent en compte la vraie contribution des co-produits à la valeur totale du coton graine vendu par les producteurs. Une question parallèle soulevée par beaucoup d'acteurs concerne les différences des prix offerts aux producteurs dans la région. Parfois, ces différences d'un pays à un autre ne peuvent pas être expliquées par des différences dans les coûts de production et de transport, et on peut se demander si les prix aux producteurs ont vraiment un lien avec le prix mondial du coton dans le marché où tous les pays du C-4 sont en train de vendre leur fibre.

Étant donné l'intérêt des pays du C-4 pour ces questions, le WACIP (*West African Cotton Improvement Program*), financé par l'USAID (*United States Agency for International Development*) a organisé une étude sur le rôle des co-produits dans le secteur cotonnier en général et dans les mécanismes de fixation des prix du coton en particulier. L'étude vise à offrir aux principaux acteurs du secteur cotonnier des pays du C-4 :

- une analyse comparative des mécanismes actuels de fixation des prix et les politiques y afférentes dans les quatre pays (subventions, taxes, etc.) ;
- une analyse comparative de l'organisation structurelle et institutionnelle du secteur cotonnier (production, transformation et commercialisation) et des sous-secteurs des co-produits ;
- une analyse de la possibilité de réduire la dépendance de la filière cotonnière sur l'instabilité des cours mondiaux du coton fibre à travers une meilleure valorisation des co-produits tels que la graine, l'huile et le tourteau et une meilleure prise en compte de ces co-produits dans les mécanismes de fixation du prix au producteur.

Pour répondre aux questions soulevées ci-dessus, les chercheurs de l'Université de l'État de Michigan, en collaboration avec des consultants nationaux dans chaque pays, ont mis en route un programme de recherche à partir de juin 2009 pour identifier les analyses appropriées, rassembler les données nécessaires et tester les méthodes choisies avec les données disponibles.

La première étape du travail a consisté à faire « l'état des lieux » par les consultants nationaux dans chaque pays du C-4. Celui-ci avait pour objectifs la collecte et les premières analyses des informations nécessaires pour évaluer l'hypothèse qu'une meilleure prise en compte des co-produits du coton dans le mécanisme de fixation de prix peut renforcer le secteur financièrement et diminuer les risques associés aux fluctuations des prix mondiaux du coton fibre. Plus précisément, l'étude nationale a fait ce qui suit :

- a. décrire le mécanisme actuel de fixation des prix dans le secteur cotonnier, les changements significatifs intervenus dans la conception du mécanisme de fixation des prix depuis 2000 et les effets de ces mécanismes sur le budget du Gouvernement, sur les revenus des égreneurs et sur ceux des producteurs ;
- b. identifier et décrire les politiques gouvernementales en rapport avec les mécanismes de fixation des prix (par exemple les subventions, les taxes, les investissements) qui affectent les coûts de production et les revenus des principaux acteurs (producteurs et égreneurs), l'évolution de ces politiques depuis 2000, leurs effets sur le budget du Gouvernement, sur les revenus des égreneurs et sur ceux des producteurs ;
- c. décrire l'évolution de la taille (quantité des produits transformés, consommés, etc.), l'organisation (nombre des acteurs, relations verticales et horizontales entre ces acteurs) et le fonctionnement des marchés des co-produits du coton (graine, huile, tourteau) à partir de 2000 ;
- d. identifier les contraintes au développement de ces co-produits et les types de changements aux niveaux institutionnel, politique et technologique, qui seront nécessaires pour un meilleur développement de ces marchés ;
- e. collecter et analyser l'évolution des prix du coton et des co-produits depuis 2000.

Ce rapport sur le Tchad est complété par trois autres rapports nationaux et par un rapport régional préparé par MSU. Le rapport régional :

- résume les similarités et les différences existant dans le mécanisme de fixation des prix et dans les sous-secteurs des co-produits qui sont présentés dans chaque rapport au niveau national ;
- présente les résultats de certaines analyses diagnostiques et simulations entreprises en vue d'évaluer l'importance des mécanismes de fixation des prix en ce qui concerne les co-produits et leurs impacts sur les prix au producteur dans le cas où des changements mineurs interviennent dans les mécanismes.

Résumé exécutif

Introduction

La culture du coton constitue le moteur du développement socioéconomique au Tchad : source de revenu d'environ 350 000 producteurs, soit plus de 3 millions de tchadiens ; participation à la construction d'infrastructures sociales ; contribution à l'amélioration de la production vivrière ; représentation d'une part importante des recettes d'exportation du pays bien que cette part soit en baisse depuis l'avènement du pétrole¹ ; et contribution au PIB du pays². Le coton offre d'autres avantages économiques à travers ses co-produits. Au plan social, la Cotontchad est le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'État avec plus de 2 000 employés, soit environ 8% des effectifs des fonctionnaires de l'État. Mais force est de constater que la filière cotonnière tchadienne traverse une crise sans précédente entraînant sa dépendance totale de l'évolution du marché mondial. L'un des principaux axes de la stratégie pour faire face à la crise est l'amélioration de la productivité du coton d'où l'importance du rôle que doit jouer le mécanisme de fixation de prix au producteur. L'application du mécanisme actuel de fixation de prix pose un problème car ce mécanisme fonctionne de façon asymétrique. La présente étude de MSU qui vise l'analyse de la possibilité d'une réduction de la dépendance des filières cotonnières sur la fluctuation des cours mondiaux à travers une meilleure prise en compte des prix des co-produits du coton dans les mécanismes de fixation des prix du coton graine vient à point nommé.

Le résumé du rapport de l'étude est structuré en six parties : mécanisme actuel de fixation de prix, politiques du Gouvernement en rapport avec le mécanisme, marchés des co-produits du coton, analyse des prix, et enfin contraintes au développement du coton.

I. Mécanisme actuel de fixation de prix du coton graine au producteur

Le mécanisme a été institué par deux Arrêtés ministériels. Ces Arrêtés stipulent que le prix d'achat du kg de coton graine est indexé au cours mondial de la fibre mesuré par l'indice A de Cotton outlook (Cotlook A). La formule du mécanisme est la suivante :

$$PP = 19,3\% \times \text{Moyenne 16 mois} \left(\frac{\text{cent/lb} \times 2,205 \text{lb/kg} \times \text{fcfa/dollar}}{\text{dollar}} \right)^3 + 5 \text{ fcfa}$$

100

Le prix déterminé par le mécanisme est payable en deux temps : un premier paiement exécuté lors de la campagne de commercialisation et un éventuel deuxième paiement intervenant en début de la campagne d'achat prochaine. Ce deuxième paiement est déterminé par la différence positive entre le prix effectif et le premier paiement. Le mécanisme a été appliqué pour la première fois en 1997/98. Son application pendant les

¹ Cette part qui dépassait 30% dans les années antérieures a baissé, selon les données de l'INSEED, à 18% en 2002 et d'avantage à 2% en 2007 et 2008.

² La contribution au PIB qui était de 2,4% en 2002 est passée à 0,8% en 2008 (calculs faits sur la base des données de l'INSEED).

³ La parenthèse renferme 16 observations correspondant chacune à l'indice mensuel moyen du Cotlook A converti en FCFA/kg de fibre.

douze (12) dernières campagnes a donné des résultats en dents de scie : différentiels de prix de +24 FCFA/kg en 1997/98, -5 FCFA/kg en 1998/99 et -2 FCFA/kg en 1999/00. Les résultats des campagnes 2000/01 à 2008/09 sont présentés dans le tableau ci-après.

Prix en fcfa/kg	Campagnes								
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
1 ^{er} paiement/kg	165	165	160	160	190	160	160	160	180
Prix effectif/kg	183	151	146	163	139	132	134	139	136
Différentiel/kg	+18	-14	-14	+3	-51	-28	-26	-21	-44

Source : CTRC

Au cas où le prix effectif est supérieur au premier paiement, la Cotontchad paie une ristourne aux producteurs ; au total 8 913 millions de FCFA ont été reversés aux producteurs depuis 1997/98, dont environ 6 300 millions en 1998 et 2 575 millions en 2001. Au cas où la ristourne est négative, elle n'est pas répercutée sur les revenus de l'égreneur car le manque à gagner est compensé par les subventions de l'État ; les ristournes négatives accumulées depuis 1997/98 s'élèvent à environ 30 000 millions de FCFA dont 28 500 millions à partir de l'année 2000.

II. Politiques du Gouvernement relatives au mécanisme de fixation de prix

Le Gouvernement joue le rôle d'observateur par rapport à l'application du mécanisme à travers le Ministère du Commerce et le Ministère de l'Agriculture au moment de la négociation du premier paiement du kilogramme de coton graine en partenariat entre les producteurs et la Cotontchad (Comité Paritaire). Il finance l'écart positif entre le prix d'achat effectif déterminé par le mécanisme et le premier paiement reçu au préalable par les producteurs. Ce financement se fait à travers des subventions d'équilibre accordées à la Cotontchad. Ces subventions prennent en compte les montants des ristournes négatives. Le cumul des subventions d'équilibre de l'État à la Cotontchad depuis la campagne 2001/02 s'élève à 73 047 millions de francs, dont environ 2/5 (28 500 millions) pour les ristournes négatives. Les subventions d'équilibre prennent aussi en compte la prise en charge par l'État des coûts d'approche des intrants dont le montant cumulé depuis 2005/06 est d'environ 5 069 millions de FCFA. Afin d'alléger le soutien annuel de l'État à la Cotontchad, un audit technique, financier et organisationnel de la société a été réalisé au cours des mois d'août et de septembre 2009 pour indiquer un schéma de sortie de crise.

III. Taille, organisation et fonctionnement des marchés des co-produits

Les co-produits du coton sont les produits dérivés de ce dernier après l'extraction de la fibre : graines, huile, et tourteau de coton. Une meilleure compréhension de la filière cotonnière tchadienne et des marchés des co-produits du coton impose la connaissance des principales structures en charge : la Cotontchad en général et la Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS) en particulier.

3.1. Cotontchad

La Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad) est créée en 1971, au capital de 4,256 milliards de FCFA reparti entre quatre actionnaires : 75% État tchadien, 19% Dagriss (devenu Géocoton), 4,5% BTCD (devenue SGTB et ensuite SGT) et 1,5% Ecobank (ex BIAT). Elle dispose de 9 usines d'égrenage d'une capacité théorique totale d'environ 250 000 à 260 000 tonnes de coton graine. Les coefficients d'utilisation des usines ont varié entre 50 et 67% au cours des 9 dernières campagnes (2000/01 à 2008/09). Les rendements d'égrenage sont inférieurs à ce qu'ils pourraient être compte tenu des installations existantes : 41,07% en 2006/07 ; 40,55% en 2007/08 et 40,27% en 2008/09.

La production du coton graine a connu des variations erratiques d'une campagne à l'autre, avec une tendance générale à la baisse. Il en est de même pour les surfaces emblavées et les rendements à l'hectare. Sur les neuf (9) dernières campagnes à compter de 2000/01, le plus fort niveau de production a été atteint en 2004/05 avec 207 000 tonnes de coton graine et un rendement de 770 kg/ha, le plus faible niveau étant de 71 000 tonnes en 2008/2009 avec un rendement de 433 kg/ha. La production moyenne des 9 campagnes est d'environ 140 000 tonnes de coton graine pour une superficie moyenne d'environ 243 000 ha et un rendement moyen d'environ 570 kg à l'hectare. La production de la fibre a suivi la même tendance que celle du coton graine. Cette production a aussi été la plus élevée en 2004/05 avec 84 000 tonnes et la plus basse en 2008/09 avec moins de 29 000 tonnes. La moyenne des quantités de fibre produite pendant les 9 campagnes allant de 2000/01 à 2008/09 est d'environ 57 000 tonnes, soit un rendement moyen à l'égrenage de 41%.

La situation financière de la Cotontchad est caractérisée par des déficits d'exploitation cumulés donnant une situation nette négative d'environ 55,4 milliards à la fin de l'exercice 2008/09. A cela s'ajoute les dettes dont le total cumulé s'élève à environ 114 milliards à la fin de 2007/08 dont 56 milliards des dettes à long terme et 58 milliards de dettes à court terme. En termes d'emploi, le nombre total des employés de la société a baissé de 2 454 en 2001/02 à 2 061 en 2007/08.

3.2. Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS)

La DHS est une branche d'activité de la Cotontchad créée en 1977 à dominante industrielle. Elle triture la graine de coton pour produire de l'huile et du tourteau. Sa capacité théorique de trituration est de 100 000 tonnes de graines de coton dont seulement 40% a été utilisée en moyenne par an depuis 2000/01 (coefficient d'utilisation annuelle variant de 24% à 61% en fonction de la disponibilité de la matière première). Le rendement moyen à la trituration en huile brute est généralement inférieur ou égal à 18%. Celui de l'huile brute en huile neutre a été inférieur à 95% (environ 84% en moyenne de 2000/01 à 2008/09) ; celui de l'huile neutre en huile raffinée est d'environ 98% et celui de la graine en tourteau est d'environ 42% en moyenne. De 2000/01 à 2007/08, la DHS a trituré en moyenne 40 800 tonnes de graines de coton et a produit en moyenne 5 600 tonnes de l'huile neutre, 800 tonnes de l'huile raffinée et 17 000 tonnes de tourteau par an. La DHS peut aussi produire jusqu'à 5 000 tonnes de savon par an.

La DHS accumule, depuis plusieurs années, des déficits importants qui vont croissant d'année en année (10,3 millions de FCFA de 2002/03 à 2007/08). La moyenne annuelle des déficits dépasse 1,7 milliards. Cette situation est due à la baisse continue de la matière première (la graine de coton). Le seuil de rentabilité de l'huilerie se situe au dessus de

70 000 tonnes de graines de coton à triturer. Mais depuis 2000/01, la plus grande quantité de graines triturées par DHS est de 61 000 tonnes en 2004/05. La moyenne annuelle des graines triturées pendant les 9 campagnes est d'environ 40 000 tonnes. La DHS a bénéficié des subventions de l'État d'un montant total de 2,2 milliards de FCFA dont 1,5 milliards en 2006/07 et 0,7 milliards en 2007/08. Une partie de la subvention de 2006/07 (environ 800 à 850 millions de FCFA) a été investie sur l'outil de production industriel ; la DHS a aussi investi 950 millions de FCFA en 2004 pour la réfection de la chaudière BABCOCK. A ces niveaux de déficits s'ajoutent les dettes. De 2002/03 à 2007/08, le cumul des dettes à court terme s'élève à 11 800 millions de FCFA.

3.3. Les marchés de la graine, de l'huile et du tourteau de coton

Offre et demande de la graine de coton :

Le marché de la graine n'existe que depuis peu de temps au Tchad. Les graines issues de l'égrenage de coton étaient utilisées directement par la Direction de l'Huilerie Savonnerie de la Cotontchad sans prix de transfert. C'est en 2001, quand la Direction de l'Huilerie Savonnerie a été séparée de l'activité coton, que l'huilerie devait acheter la graine auprès de la Cotontchad instaurant ainsi son marché. Les graines sont aussi un peu vendues au Nigéria et accessoirement pour des plus petites quantités aux individus tchadiens (éleveurs et agro éleveurs). La demande de la graine à l'extérieur du Tchad est très forte ; mais celle à l'intérieur du pays demeure encore insatisfaite. C'est ainsi que la vente de la graine de coton à l'exportation a été interdite (Arrêté N° 004/PR/PM/MCI/CAB/2009 du 05 mars 2009).

Offre de l'huile de coton :

La DHS est le seul producteur de l'huile et du tourteau de coton sur le marché tchadien. Les huiles produites sont : l'huile neutre conditionnée en fût et en touque (bidon), et l'huile raffinée conditionnée en bouteille plastique de 1 litre. Le tourteau est conditionné dans des sacs de 70 kg. La production de l'huile neutre de coton par la DHS a varié de 7 268 tonnes en 2000/01 à 4 660 tonnes en 2008/09, soit une baisse d'environ 40%. La production de l'huile raffinée a varié de 1 176 tonnes en 2000/01 à 257 tonnes en 2008/09, soit une baisse de 78%. La production annuelle moyenne d'huile de coton correspond à environ 5 millions de litres par rapport à une capacité théorique de 18 millions de litres par an. Elle est nettement insuffisante pour satisfaire la demande intérieure qui est d'environ 21 millions de litres.

Offre du tourteau :

La DHS est la seule entité industrielle à produire du tourteau de coton au Tchad. La production annuelle de tourteau a varié entre 25 794 tonnes en 2002/03 et 10 191 tonnes en 2007/08. La production moyenne annuelle est inférieure à 17 000 tonnes sur la période allant de 2000/01 à 2008/09, alors qu'elle a été d'environ 33 000 tonnes de 1996/97 à 1998/99. Cette baisse de l'offre du tourteau est liée à la baisse de la quantité des graines triturées.

Demande de l'huile:

La consommation moyenne des Tchadiens serait de 3 litres par an, soit un potentiel annuel de 21 millions de litres. Cependant les débouchés commerciaux de l'huile ne sont pas limités au Tchad uniquement ; ils s'étendent à deux pays voisins : le Cameroun et la République Centrafricaine. La demande de l'huile est guidée par les caractéristiques suivantes : la notoriété des huiles (l'huile de coton est bien connue par les ménagères), les habitudes d'achat (achat au détail rarement supérieur à 1/3 de litre), les habitudes d'utilisation (varient selon les spécificités des plats à préparer), et les qualités recherchées (clarté, légèreté, l'aspect gustatif favorable, l'absence d'odeur et l'absence de la mousse à la cuisson). Les ventes des huiles ont suivi les mêmes tendances que celles de leur production. Les ventes de l'huile neutre ont connu une baisse d'environ 34% de 2000/01 à 2007/08. Leurs variations annuelles sont importantes (entre 7 642 tonnes en 2001/02 et 1 897 tonnes en 2003/04). La moyenne annuelle des ventes sur les huit campagnes est de 4 106 tonnes. Celles de l'huile raffinée ont connu une plus grande chute d'environ 69%, variant entre 12 tonnes en 2005/06 et 3 074 tonnes en 2001/02. La moyenne annuelle est de 977 tonnes. Les productions d'huile de coton sont totalement écoulées chaque année, la demande étant largement supérieure à l'offre.

Demande du tourteau :

Le tourteau de coton est essentiellement utilisé pour l'alimentation animale et a servi par le passé à la fertilisation de la culture de coton. La demande de tourteau par les éleveurs et les agro éleveurs pour le complément de l'alimentation bovine est concentrée sur les cinq premiers mois de l'année civile. Elle atteint son pic entre les mois de février et mai, période où les ressources en tiges de céréales et en paille de brousse sont insuffisantes voire presque inexistantes. Quant à son rôle de fertilisant pour la culture du coton, le tourteau est substitué aux engrais chimiques ou leur vient en complément. Cette pratique culturale est arrêtée depuis que l'Office National de Développement Rural (ONDR) ne la préconise plus du fait que le tourteau de coton acidifie le sol.

Concurrence des produits de substitution :

L'huile de coton fait face à une offre concurrente qui ne joue un rôle significatif que lors des carences des produits de l'huilerie en fin des saisons des pluies. La concurrence est remplacée par l'huile d'arachide locale, l'huile d'arachide du Soudan, l'huile d'olive de la Lybie, l'huile de palme du Nigéria et l'huile de palme d'Asie (Malaisie). L'importation des huiles est presque uniquement frauduleuse. Les huiles importées sont de mauvaise qualité et ne pénètrent le marché qu'en fin de saison des pluies au moment des carences en huile de coton. Leur seul atout réside dans le faible prix.

Le tourteau de coton n'a pas de concurrence étant donné que la DHS est le seul producteur dans le pays.

Organisation et fonctionnement du marché des produits de la DHS :

La clientèle de l'huile de coton est constituée des grossistes, des commerçants détaillants et des consommateurs (ménagères). Celle du tourteau est aussi constituée des grossistes, des éleveurs, des agro éleveurs et autres. Le nombre des grossistes de la DHS, environ trois cent : (379 en 1999 et 247 en 2009), est élevé. Horus 2000 a jugé qu'un nombre maximum

de 30 clients pour la DHS est largement suffisant. Ces grossistes sont repartis géographiquement dans les villes suivantes par ordre décroissant : Moundou, N'Djaména, Sarh, etc. Les grossistes de N'Djaména beaucoup moins nombreux que ceux de Moundou réalisent le plus gros volume des ventes.

Le produit d'appel pour les grossistes est l'huile alimentaire dont les ventes sont effectuées uniquement à Moundou au niveau de la DHS. Elles se font par attribution des quotas aux clients. L'enlèvement des marchandises doit respecter les étapes suivantes : le prépaiement par le grossiste sur le compte bancaire de l'huilerie du montant de l'autorisation d'achat accordée ; la facturation par la DG après réception de l'avis de crédit de la banque ou du chèque certifié ; et enfin, l'enlèvement du produit par le grossiste après obtention de l'autorisation. A cause de la sensibilité des attributions des quotas des produits finis de la DHS, la Direction Générale de la Cotontchad a décidé en septembre 2008 de réglementer la commercialisation des produits finis de la DHS à partir du 1^{er} novembre 2008 (Décision N° 002/2008/DG/DHS).

Environnement réglementaire :

La Cotontchad est soumise à des impôts et taxes aussi bien sur les ventes que sur les achats. Au niveau des ventes, les impôts et taxes auxquels la société est soumise sont l'IS (40%), la TVA (18% sur les ventes locales avant 2006), l'IRPP (4%) et la RS (2%). L'IS est un impôt sur le résultat de la société prépayé chaque mois à travers l'IMF (1,5% du chiffre d'affaires) ; il est aussi prépayé à travers des acomptes provisionnels correspondant au tiers du solde de l'IS après imputation de l'IMF. Ces acomptes sont étalés sur trois paiements au cours de l'année civile : février, mai et août. A partir de 2006, la Cotontchad est exonérée de la TVA ; mais l'IRPP (4%) qui ne concernait que les fournisseurs lui a été étendu. Au niveau des achats, la Cotontchad est soumise aux droits de douanes (DD) dont les taux varient de 5 à 30% suivant la nature des produits, l'IRPP (4%) déductible sur l'IS, la RS (2%) et la TCI (1%). Ces impôts sont déductibles à la source et versées à l'État par la Cotontchad.

IV. Analyse des prix du coton et des co-produits

Le prix du coton graine de premier choix a baissé d'environ 2% en 10 ans ; mais les variations inter annuelles sont très importantes, allant de 160 FCFA/kg à 190 FCFA/kg. Le prix de la fibre en position CAF a connu une baisse plus importante d'environ 27% en 9 ans, soit 3% de baisse par an. Les prix de la graine, des huiles et du tourteau ont plutôt connu des hausses contrairement à ceux du coton graine et de la fibre. Le prix de la graine facturé au principal client (DHS) par la Cotontchad est passé de 18 FCFA/kg au moment de la séparation et privatisation de l'entité à 20 FCFA/kg après sa réintégration à la société cotonnière. Celui de l'huile neutre en fût a connu une hausse de 50% en 9 ans, soit 5,6% par an ; et celui du tourteau a augmenté considérablement de 290% sur la même période, soit une hausse de plus de 32% par an. Les prix des huiles ont connu une baisse sensible en 2004/05 à cause des actions entreprises (baisse volontaire des prix) pour favoriser l'évacuation des produits afin de permettre la trésorerie nécessaire pour le lancement de la première campagne après la privatisation de l'huilerie.

V. Contraintes au développement de la filière coton en général et des co-produits en particulier

Elles se situent à plusieurs niveaux ; mais les principales sont d'ordre agronomique, industriel et commercial.

Niveau agronomique :

- médiocre rendement au champ dû aux éléments suivants : coûts très élevés des intrants chimiques ; non satisfaction des besoins en intrants exprimés par les producteurs ; formules de productivité appliquées actuellement au Tchad ne permettant pas une bonne fertilisation ; mauvaises pratiques culturales adoptées par des nombreux producteurs de coton dues au faible encadrement et à l'insuffisance des programmes de vulgarisation pour la remise à jour des techniques culturales auprès des paysans ; taux d'équipement en matériels agricoles très faible ; variétés de coton cultivées au Tchad (STAM F importée du Togo et A51 développée au Tchad) qui datent de plus de 10 ans perdent beaucoup de leur qualité, en particulier la A51. L'espoir est que la dotation de l'ONDR d'un budget programme sur trois ans par l'État en 2007, qui n'est réellement entré en vigueur qu'en 2008, peut relever la pente ;
- besoin d'envisager une politique d'intensification et de mécanisation de la culture cotonnière qui passe par le développement de l'encadrement rural, le renforcement de la recherche agronomique et la mise à la disposition des producteurs des crédits agricoles à moindre coût ; et souhait de rendre indépendants les pôles industriel et agronomique en détachant le volet intrants agricoles de la Cotontchad et en confier à une interprofession cotonnière à mettre en place.

Au niveau industriel :

- la vétusté des outils industriels de la Cotontchad et de la DHS ne permet pas une bonne performance. En effet, 3 seulement sur les 9 usines d'égrenage que compte la Cotontchad répondent aux normes technologiques actuelles ; le reste date de la vieille technologie. L'outil industriel de la DHS ne permet pas une gestion fine du processus indispensable pour optimiser les rendements matières et les consommations ;
- la mise à niveau de l'outil industriel et la formation des ressources humaines compétentes sont les facteurs clés de succès ; il y a besoin de redimensionner les capacités industrielles en liaison avec le potentiel de production d'une part et de favoriser l'émergence des ressources humaines compétentes capables d'assurer convenablement la conduite des installations industrielles d'autre part.

Au niveau commercial :

- mauvais fonctionnement ces dernières années de la politique commerciale de la Cotontchad qui consiste à vendre directement aux filateurs la plus grande partie de sa fibre de coton ;
- des efforts doivent être entrepris pour assurer la ponctualité dans les livraisons afin de garantir la fidélisation de la clientèle. Aussi, la DHS n'a pas une stratégie commerciale stable et clairement affichée pour ses produits ; la politique de vente

souffre d'inconstance et de manque de transparence. La Décision N° 002/2008/DG/DHS du 25 septembre 2008 régleme les ventes des produits DHS, mais son application nécessite une amélioration ; la part des marchés des produits de la DHS continue à baisser. Une politique d'élargissement du marché des produits de la DHS tant au niveau national que régional permettra le développement de l'entreprise.

1. Introduction

Le Tchad fait partie des pays africains producteurs de coton en général, et des pays du C-4 en particulier. Les économies des États du C-4 sont dépendantes de la culture du coton. Le secteur cotonnier est l'un des principaux pourvoyeurs de ces pays en revenus, emplois, devises et constitue un puissant facteur d'industrialisation, participant ainsi d'une manière significative à l'intensification et à la modernisation de l'agriculture ainsi qu'à la structuration socioprofessionnelle du monde rural, gage d'une stabilité sociale. L'importance de la culture du coton dans les pays du C-4 est donc indéniable.

Au Tchad, cette culture constitue le moteur du développement socioéconomique du pays depuis des décennies. Environ 350 000 producteurs représentant plus de 3 millions de tchadiens tirent directement ou indirectement l'essentiel de leurs revenus de la culture du coton. En plus des revenus directs que cette culture injecte dans le milieu rural, elle participe à la construction d'infrastructures sociales (écoles, dispensaires, puits, etc.) nécessaires au développement rural. Le coton contribue également à l'amélioration de la production vivrière par son apport en engrais agricoles, qui avec le système de rotation des sols, favorise les rendements des vivriers. En plus, tout un réseau de sous-traitance doit son existence à la culture du coton. Des sociétés de transport et même des banques réalisent jusqu'à 50% de leur chiffre d'affaires dans le coton. Le coton représente une part importante des recettes d'exportation du Tchad bien que cette part soit en baisse depuis l'avènement du pétrole⁴. Sa contribution au PIB du pays est indéniable (2,4% en 2002 et 0,8% en 2008).

Au plan social, la Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad) est actuellement le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'État avec plus de 2 000 employés, soit environ 8% des effectifs des fonctionnaires de l'État.

Au-delà de ce tableau sommaire qui montre combien cette culture est indispensable au Tchad, le coton offre d'autres avantages économiques comme l'huile alimentaire et le tourteau (aliment de qualité pour le bétail) obtenus à partir des graines de coton.

Mais, force est de constater que la performance de la filière a été handicapée par plusieurs facteurs depuis plus de 10 ans dont, entre autres :

- une dépendance totale vis-à-vis des évolutions du marché mondial (cours de la fibre), le Tchad exportant à l'état brut la quasi-totalité de sa fibre de coton ;
- une gestion technique et financière sous-optimale de la Cotontchad, ce qui a rendu cette entreprise particulièrement vulnérable aux variations et surtout à la baisse du prix mondial de la fibre;
- une faiblesse notable de la productivité des producteurs de coton, liée à leur accès réduit aux intrants agricoles, à leur sous-équipement en matériel agricole, ainsi que l'utilisation de pratiques agricoles inefficaces;

⁴ Cette part qui dépassait 30% dans les années antérieures a baissé, selon les données de l'INSEED, à 18% en 2002 et d'avantage à 2% en 2007 et 2008.

- des revenus aux producteurs de coton de moins en moins incitatifs, principalement dus à l'effet conjugué du faible niveau du prix au producteur, des rendements au champ très faibles et des coûts des intrants élevés.

Cette situation est accentuée par la crise actuelle des filières cotonnières qui s'explique en partie par la baisse continue des cours de la fibre sur le marché mondial, amplifiée par la surévaluation du FCFA par rapport au dollar.

L'un des principaux axes de la stratégie pour faire face à la crise est l'amélioration de la productivité du coton. A cet effet, le rôle du mécanisme de fixation de prix au producteur qui joue sur les incitations des différents acteurs du secteur à augmenter le rendement, à réduire les coûts de production et à adapter la production du coton aux conditions du marché mondial est très important.

Au Tchad, le prix au producteur est fixé sur la base d'un mécanisme qui indexe ce prix au cours international de la fibre et qui prend en compte, à un degré limité, la valorisation de la graine de coton. Ce prix est payé en deux temps : un premier paiement dont le montant unique fixé sur l'ensemble du territoire est négocié entre les producteurs et la Cotontchad en présence de l'État et payé au cours de la commercialisation du coton graine ; et un éventuel deuxième paiement calculé à la fin de la commercialisation qui intervient au début de la commercialisation suivante si les cours effectifs de la fibre sont supérieurs aux prévisions.

L'application du mécanisme pose un problème car il fonctionne de façon asymétrique, influençant ainsi la façon dont la valeur ajoutée de la filière est répartie entre les différents acteurs et le degré d'adéquation des motivations des prix pour encourager l'expansion de la filière. Au cas où le prix effectif est supérieur au premier paiement initialement fixé, la Cotontchad doit distribuer une ristourne aux producteurs ; mais au cas où la ristourne est négative, elle est remboursée à la Cotontchad à travers les subventions de l'État. Aussi, à cause de la baisse continue des cours de la fibre sur le marché mondial, les premiers paiements ont été souvent fixés au dessus des fourchettes de prix déterminées par le mécanisme sur la base des prévisions de cours, déconnectant ainsi le prix au producteur des forces du marché.

La révision du mécanisme a été sollicitée et confiée par l'État à l'Équipe Technique chargée de la mise en œuvre de la Feuille de Route Coton (ETFRC) en 2005 dans le cadre de la réforme du secteur. La proposition de l'ETFRC, allant dans le sens de l'augmentation des coefficients du mécanisme et donc l'augmentation de la valorisation de la graine telle que demandée par les organisations des producteurs, est restée sans suite.

L'étude de WACIP, qui vise l'analyse de la possibilité d'une réduction de la dépendance des filières cotonnière sur la fluctuation des cours mondiaux à travers une meilleure prise en compte des prix des co-produits du coton dans les mécanismes de fixation des prix du coton graine, vient à point nommé. La présente étude consiste à collecter des informations sur le secteur coton au Tchad et à faire les premières analyses qui peuvent servir à vérifier l'hypothèse qu'une meilleure prise en charge des co-produits dans le mécanisme de fixation du prix du coton peut renforcer financièrement la filière.

Le rapport est structuré en six parties. La première partie présente les objectifs de l'étude. Les cinq autres parties correspondent aux objectifs spécifiques de l'étude : description du mécanisme actuel de fixation de prix, son évolution et son impact sur les revenus des acteurs depuis la campagne 2000/01 ; présentation des politiques du Gouvernement en rapport avec le mécanisme de fixation de prix ; les marchés des co-produits du coton (la société cotonnière du Tchad et l'unité de production des co-produits du coton ont été présentées dans cette partie du rapport) ; présentation de l'évolution des prix nominaux et réels du coton, des co-produits du coton et des produits concurrents ; et enfin description des contraintes au développement du coton graine et des co-produits.

2. Objectifs de l'étude nationale

Cette partie du rapport est tirée des termes de référence pour l'étude nationale du Tchad. Il s'agit ici de l'objectif général et des objectifs spécifiques.

2.1. Objectif général

L'objectif général de l'étude est d'analyser la possibilité d'une réduction de la dépendance de la filière cotonnière sur l'instabilité des cours mondiaux du coton fibre à travers une meilleure prise en compte des prix des co-produits tels que la graine, l'huile et le tourteau dans le mécanisme de fixation des prix et une meilleure valorisation de ces co-produits.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont la collecte et les premières analyses des informations nécessaires pour évaluer l'hypothèse qu'une meilleure prise en compte des co-produits du coton dans le mécanisme de fixation de prix peut renforcer le secteur financièrement et diminuer les risques associés aux fluctuations des prix mondiaux du coton fibre. Plus précisément, l'étude comprendra ce qui suit :

- a. décrire le mécanisme actuel de fixation des prix dans le secteur cotonnier, les changements significatifs intervenus dans la conception du mécanisme de fixation des prix depuis 2000, et les effets de ces mécanismes sur le budget du Gouvernement, les revenus des égreneurs, et les revenus des producteurs ;
- b. identifier et décrire les politiques gouvernementales en rapport avec les mécanismes de fixation des prix (par exemple les subventions, les taxes, les investissements) qui affectent les coûts de production et les revenus des principaux acteurs (producteurs et égreneurs), l'évolution de ces politiques depuis 2000, leurs effets sur le budget du Gouvernement, les revenus des égreneurs et des producteurs ;
- c. décrire l'évolution de la taille (quantité des produits transformés, consommés, etc.), l'organisation (nombre des acteurs, relations verticales et horizontales entre les acteurs), et le fonctionnement des marchés des co-produits du coton (graine, huile, tourteau) à partir de 2000 ;
- d. identifier les contraintes au développement de ces co-produits et les types de changements au niveau institutionnel, politique et technologique qui seront nécessaires pour un meilleur développement de ces marchés ; et

- e. collecter et analyser l'évolution des prix nominaux et réels depuis 2000 pour la fibre, les co-produits, et les produits de substitution aux co-produits.

2.3. Mécanisme de fixation de prix du coton graine

L'analyse s'est basée essentiellement sur le rapport de l'Étude d'un Mécanisme pour la Détermination du Prix d'Achat du Coton-graine aux Producteurs et le rapport de l'Audit Technique de la Cotontchad réalisés respectivement en 1995 et 1996 par la Société Française de Réalisation, d'Étude et de Conseil (SOFRECO), et sur les arrêtés ministériels de détermination du mécanisme actuel. Aucune autre bibliographie n'a été identifiée car, selon notre connaissance, aucune autre étude du mécanisme de fixation de prix n'a été réalisée depuis lors.

Avant la mise en place du mécanisme actuel en 1997, la responsabilité de la fixation du prix du coton graine au producteur a été confiée à la Cotontchad par le Pacte d'Actionnaires signé en 1993. Le prix fixé par la Direction Générale de la Société, approuvé par le Conseil d'Administration, est promulgué par le Ministère de tutelle. Ce système présentait de sérieux inconvénients :

- le prix fixé en début de campagne est définitif et indépendant du prix de vente de la fibre dont dépend le résultat de l'ensemble de la filière ;
- les producteurs, à qui le prix fixé est imposé, ne sont pas impliqués ; ce qui est en contradiction avec l'esprit de partenariat entre les acteurs de la filière ;
- le mode de fixation du prix intègre les seules préoccupations de la Cotontchad dont les simulations visent essentiellement à permettre sa restructuration financière dans des bonnes conditions ;
- la société sera toujours tentée de fixer le prix avec frilosité, le mécanisme ne lui permettant pas de récupérer auprès des planteurs un éventuel trop payé.

C'est ainsi que le Comité de Réflexion et de Suivi de la Filière coton a jugé nécessaire de mettre en place un nouveau mécanisme de fixation de prix. A cet effet, il a commandité une étude qui a été réalisée en 1996 par la Société Française de Réalisation, d'Études et de Conseil (SOFRECO). L'étude a proposé un mécanisme qui prend en compte l'évolution des cours mondiaux du coton.

2.4. Mécanisme proposé par SOFRECO

Le mécanisme proposé par SOFRECO est basé sur les trois principes suivants compte tenu des difficultés fondamentales pour déterminer un critère objectif permettant de fixer la juste rémunération du planteur par rapport à celle des autres opérateurs :

- la rémunération de chaque partenaire doit être calculée de façon indépendante conformément à la logique d'entreprise comme principe de base retenu dans le Pacte d'Actionnaires. La solution qui consiste à globaliser les résultats de la filière et à répartir les bénéfices entre les principaux acteurs (producteur, société cotonnière et l'État) présente des inconvénients. La

- rémunération des producteurs doit être calculée sur d'autres bases, indépendamment des résultats de la filière telle que généralement pratiquée ;
- le prix du coton graine au producteur doit être calculé sur la base d'un pourcentage fixe du prix de la fibre en position CAF. Ce pourcentage a été défini par le rapport entre le prix de revient des producteurs et le prix de revient total de la fibre ;
 - les prix de revient pris en compte dans les calculs sont des prix de revient objectifs (susceptibles d'être atteints à court terme moyennant des efforts réalistes de la part des intéressés) et non des prix de revient réels.

Le prix de revient objectif des producteurs proposé est celui d'un producteur utilisant la formule de productivité F2 (2 sacs de NPKSB et 1 sac d'urée à l'ha) et de la culture attelée. Celui de la Cotontchad est calculé sur la base d'une formule proposée par l'étude :

$$PRO = [CF + (Tf \times CP\mu) + Tf(PV \times 1,5\%)] / Tf.$$

- Où : *PRO* = Prix de revient objectif de la fibre ;
CF = Coûts fixes en valeur absolue ;
Tf = Tonnage fibre ;
CP μ = Coûts proportionnels unitaires ;
PV = Prix de vente de la fibre en position CAF.

Concernant le prix de vente de la fibre en position CAF, il ne s'agit pas du prix moyen (en position CAF) des ventes de la Cotontchad durant la campagne. L'étude a proposé une valeur de référence du cours mondial (la moyenne arithmétique de l'indice A de Cotton outlook (Cotlook) sur 18 mois, allant de janvier de l'année n à juin de l'année n+1, correspondant à la période de vente de la fibre d'une campagne par la Cotontchad).

Le calcul des prix de revient (PRO) devrait intervenir systématiquement tous les trois (3) ans et éventuellement avant si un événement exceptionnel provoque une distorsion trop importante des valeurs prises en compte dans les calculs.

La mise en application du mécanisme présente deux contraintes : (i) l'existence d'un décalage entre le moment d'indiquer le prix au producteur (mois d'avril avant le semis) et celui où les paramètres de calculs sont connus (mois de juin de l'année suivante) ; (ii) l'existence de variations cycliques des cours mondiaux du coton et donc du prix d'achat au producteur qui risquent, à certaines phases du cycle, de les détourner de la culture du coton.

Quatre solutions ont été envisagées pour la mise en application du mécanisme dont deux répondent mieux aux attentes du Comité de Réflexion et de Suivi de la Filière Coton (CRSFC)⁵:

- le paiement en deux versements. Le calcul du prix se fait en deux temps : (i) sur la base des chiffres prévisionnels du prix de vente de la fibre et du tonnage du coton graine, le prix prévisionnel qui fera l'objet de la rémunération de producteurs au moment de la commercialisation est calculé et annoncé aux producteurs avant le

⁵ Le CRSFC s'attend à un mécanisme qui comprendrait un prix plancher à la commercialisation du coton graine et une prime ultérieure permettant un partage équitable de la valeur ajoutée entre les trois partenaires de la filière tout en prenant en compte l'évolution des cours mondiaux du coton.

semis (mois d'avril) ; (ii) le prix définitif est calculé sur la base des chiffres effectifs de la campagne. Ce second calcul permet de déterminer une prime en termes de différentiel de prix à verser distinctement au producteur au prorata de sa production en fin de campagne. La solution permet un partage équitable de la valeur ajoutée entre les trois principaux acteurs de la filière ; mais elle ne prévoit rien en cas de chute de cours ;

- le paiement en deux versements mais avec écrêtement. Conforme à la précédente, cette solution diffère par le deuxième versement qui, en accord avec les producteurs, ne se fait en totalité que s'il se situe à l'intérieur d'une fourchette de prix préalablement fixée. Dans le cas contraire, (i) le surplus est déposé dans une réserve logée dans une banque si le prix est supérieur à la fourchette ; (ii) le prix sera supporté par la réserve, dans la limite des sommes disponibles, s'il est inférieur à la fourchette. Cette solution présente beaucoup plus d'avantages que la précédente par sa capacité d'amortir des fortes variations des prix d'achats aux producteurs, de permettre au producteur de recevoir la juste rémunération de son travail tout en étant guidé par les signaux du marché, de permettre à la Cotontchad de mieux maîtriser ses coûts de production étant donné que le poste « achat du coton graine » représentera un pourcentage plus stable de son chiffre d'affaires, etc. Il faut cependant souligner que le principe de la réserve est tributaire de l'adhésion des producteurs, propriétaire du fonds et de ce fait responsables de sa gestion.

Aussi, les deux solutions proposées passent-elles par la mise en place d'un partenariat efficace entre les principaux acteurs de la filière.

2.5. Mécanisme actuel de fixation du prix du coton graine au producteur

Le mécanisme actuel de fixation du prix du coton graine est fondé sur la première solution conseillée par SOFRECO. Il est déterminé par les arrêtés n° 009/MDICA/DG/97 du 4 juin 1997 et n° 011/MDICA/DG /98 du 12 juin 1998. Ces arrêtés stipulent que le prix d'achat du kilogramme de coton graine est indexé au cours mondial de la fibre mesuré par l'indice A de Cotlook. L'indice Cotlook A utilisé depuis le début de l'application du mécanisme est celui de l'Europe du Nord (North Europe), sauf à partir du mois d'août 2008, l'indice Cotlook A North Europe a fait place à l'indice Cotlook A de l'Extrême Orient (Far East).

Ainsi, le prix d'achat est déterminé sur la base du pourcentage de 19,3% de la valeur moyenne des 16 indices mensuels moyens du Cotlook A sur la période allant de janvier d'une année à avril de l'année suivante (période correspondant à un gros volume des transactions des campagnes cotonnières) auquel sera ajouté cinq (5) francs CFA de la valorisation de la graine par kilogramme de coton.

La formule donnant le prix effectif s'établit ainsi :

$$PP = 19,3\% \times \text{Moyenne16mois} \frac{(\text{cent/lb} \times 2,205\text{lb/kg} \times \text{fcfa/dollar})^6}{100} + 5 \text{ fcfa}$$

- Où :
- *PP* = prix au producteur
 - *19,3%* = part du producteur dans l'indice A de Cotlook
 - *Moyenne16mois* = moyenne de 16 indices mensuels moyens du Cotlook A sur la période allant de janvier d'une année à avril de l'année suivante
 - *Cent/lb* = indice mensuel du Cotlook A mesuré en 100° de dollar par livre
 - *2,205* = nombre de livres (lb) par kilogramme
 - *100* = nombre de cents par dollar
 - *fcfa/dollar* = valeur moyenne mensuelle du dollar en francs CFA
 - *5 fcfa* = valorisation de la graine de coton par kg

L'argumentation en faveur du mécanisme est que le prix d'achat du coton graine à payer aux planteurs doit être basé sur des paramètres objectifs et être indépendant du prix de revient de la Cotontchad ainsi que de sa politique commerciale. En fait, le fondement du mécanisme est que le prix d'achat du coton graine au producteur ne doit être manipulé par aucune des parties (Cotontchad ou producteurs) et que les risques de baisse des cours soient mieux partagés entre intervenants en amont et en aval. Ce qui rendrait le secteur coton moins fragile dans son ensemble et donc à moyen terme, bénéficierait à tous les intervenants.

2.5.1. Détermination de la période de 16 mois et du pourcentage de 19,3

La période de 16 mois allant de janvier de l'année n à avril de l'année n + 1 est le temps qui permet à la Cotontchad de placer un gros volume de sa fibre sur le marché mondial. L'étude de SOFRECO avait proposé 18 mois correspondant à la période de vente du coton d'une campagne (janvier de l'année n à juin de l'année n + 1).

Le pourcentage de 19,3 ressort des propositions du Comité de Suivi et de Réflexion de la Filière Coton suite à sa réunion du 10 avril 1997. Il représente le pourcentage fixe du prix de la fibre en position CAF proposé par SOFRECO ; mais il n'est pas le rapport entre le prix de revient des producteurs et le prix de revient total de la fibre tel que défini par le consultant dans son rapport d'étude. Il est déterminé en termes du rapport arithmétique entre le prix qui devrait être payé aux producteurs au cours de la campagne de commercialisation 2006/07 et la moyenne du Cotlook A.

En effet, pour la détermination de ce pourcentage, le Comité de Réflexion et de Suivi de la Filière Coton a adopté la solution qui consiste à globaliser le résultat de la filière et à répartir le bénéfice entre les principaux acteurs. Il a ainsi été demandé à la Direction Générale de la Cotontchad de présenter des scénarii de résultats de la campagne 1996/97 pour différents niveaux de prix.

Le Comité avait proposé les parts suivantes comme clé de répartition de bénéfice entre les principaux acteurs :

- Producteurs : 50% ;

⁶ La parenthèse renferme 16 observations correspondant chacune à l'indice mensuel moyen du Cotlook A converti en FCFA/kg de fibre.

- Actionnaires : 30% ;
- Cotontchad : 20%.

L'inconvénient de cette approche est son caractère arbitraire de la répartition du bénéfice et sa dépendance du résultat financier de la société cotonnière ; mais elle a été arrêtée, selon le Comité, après avoir pris en compte les préoccupations des producteurs, de l'État et de la Cotontchad.

Les scénarii ont été développés sur la base d'une projection de production de 230.000 tonnes de coton graine, d'un rendement à l'égrenage de 40,5%, d'un prix de revient de 384 FCFA/kg de fibre (hors achat du coton graine) et d'un prix de vente moyen de 875 FCFA/kg de fibre.

Sur la base de ces paramètres, le scénario correspondant au prix de 170 FCFA/kg payé aux producteurs pendant la campagne a fait ressortir un bénéfice (après déduction de l'Impôt sur les Sociétés (IS)) d'un montant de 3,65 milliards de FCFA à répartir entre les producteurs, les actionnaires de la Société et la Cotontchad. Utilisant la clé de répartition proposée par le Comité, ceci a donné une possibilité d'offrir une rémunération additionnelle de 1,825 milliards de FCFA aux producteurs, soit 8 FCFA/kg de coton graine sur la base d'une projection de production de 230 000 tonnes.

La Banque Mondiale s'est jointe à la suggestion du Comité de Suivi et de Réflexion de la Filière Coton approuvant que les producteurs devraient être payés à 170 FCFA plus 8 FCFA, soit 178 FCFA/kg de coton graine pour la campagne 1996/97.

Ce pourcentage de 19,3 est donc le rapport entre le prix de 178 FCFA/kg que devraient recevoir les producteurs en 1996/97 et la moyenne de l'indice Cotlook A entre janvier 1996 et avril 1997 qui était de 923 FCFA/kg de fibre. C'est ainsi que les partenaires : Comité, Cotontchad et Banque Mondiale ont convenu sur les 19,3% comme part des producteurs dans le cours international de la fibre. Cette part devrait augmenter avec le temps.

2.5.2. Fonctionnement du mécanisme

Comme il a été dit plus haut, le prix est payable en deux temps : un premier paiement, annoncé en début de campagne agricole (mois de mai), est payé lors de la campagne d'achat du coton prochain (octobre - mai) ; et un éventuel deuxième paiement, annoncé en fin de campagne (mois de mai), intervient en début de la campagne d'achat prochaine. Ce deuxième paiement est déterminé par la différence entre le prix effectif (les 19,3% de la valeur moyenne des 16 indices mensuels moyens du Cotlook A auquel on ajoute les cinq (5) francs de la valorisation de la graine) et le premier paiement.

Le prix prévisionnel (premier paiement) est calculé sur la base des prévisions du cours international de la fibre du Comité Consultatif International du Coton (CCIC). En variant les prévisions de cours avec différentes projections de la valeur du dollar, plusieurs scénarios de prix sont calculés en utilisant le mécanisme. Une fourchette de prix est ainsi proposée sur la base de laquelle le premier paiement à annoncer en début de campagne agricole est négocié entre les membres de droit du Comité Paritaire (Producteurs, Cotontchad) et l'État représenté par deux ministères comme observateurs : le Ministère du

Commerce et le Ministère de l'Agriculture. Le prix effectif est calculé en fin de campagne (mois de mai) en appliquant le mécanisme aux valeurs réelles des cours de la fibre de janvier n à avril n+1.

Le mécanisme en lui-même voudrait tendre vers l'équité. Cependant, il ne prévoit pas un système de régulation dans le cas d'une baisse des cours. Le prix prévisionnel peut être supérieur au prix effectif si les cours effectifs de l'indice sont inférieurs aux prévisions et inférieur si les cours effectifs sont supérieurs. L'incertitude entre les prévisions et les cours effectifs soulève le problème du seuil de fixation du premier paiement.

Il faut déterminer un prix plancher (premier paiement), qui soit garanti pour les parties. Le principal inconvénient est de risquer de décourager les planteurs s'ils considèrent que ce prix est trop bas et s'ils doutent qu'un complément leur sera réellement versé ultérieurement. Il existe donc un dilemme entre un prix trop bas qui risque de détourner les planteurs de la production de coton et un prix élevé qui pourra ultérieurement s'avérer supérieur à ce que les cours auraient permis.

2.5.3. Application du mécanisme depuis 2000

Le mécanisme a été appliqué pour la première fois en 1997/98. Il est toujours en vigueur. Son application pendant les douze (12) années de son existence a donné des résultats en dents de scie : différentiels de prix de +24 FCFA/kg en 1997/98, -5 FCFA/kg en 1998/99 et -2 FCFA/kg en 1999/00. Les résultats des campagnes 2000/01 à 2008/09 sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1. Prix du kg de coton graine et différentiels de prix

Prix en fcfa/kg	Campagnes								
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
1 ^{er} paiement/kg	165	165	160	160	190	160	160	160	180
Prix effectif/kg	183	151	146	163	139	132	134	139	136
Différentiel/kg	+18	-14	-14	+3	-51	-28	-26	-21	-44
Production (tonne)	143 031	164 555	180 709	102 247	207 534	179 805	98 055	114 247	70 977
Total différentiel (million FCFA)	+ 2 575	- 2 304	- 2 530	+ 307	- 10 584	- 5 034	- 2 549	- 2 399	- 3 123
Prix Producteur/kg	183	165	160	163	190	160	160	160	180
Part dans Cotlook ⁷	178	160	155	158	185	155	155	155	175
Cotlook A/kg	922	756	730	819	692	658	669	697	678
% Prix producteur	19,3	21,2	21,2	19,3	26,7	23,6	23,2	22,2	25,8

Source : CTRC

Il ressort du tableau qu'en réalité le mécanisme de fixation de prix n'a été effectivement appliqué qu'en 2000/01 et en 2003/04. Le coefficient de 19,3% a été respecté pendant ces deux campagnes au cours desquelles l'indice A de Cotlook était au dessus de 800 FCFA/kg

⁷ Il s'agit ici du prix au producteur moins la valorisation de la graine (5 FCFA/kg).

de fibre. Au cours des sept (7) autres campagnes où le cours de la fibre en position CAF a sensiblement baissé, la part du producteur dans l'indice A de Cotlook a varié largement au dessus du coefficient du mécanisme entre 21,2% en 2001/02 et 26,7% en 2004/2005.

Il apparaît clairement qu'au cas où le prix effectif est supérieur au premier paiement, la Cotontchad paie une ristourne aux producteurs dont la valeur est déterminée par le montant du différentiel multiplié par le tonnage de coton graine produit. Depuis 1997/98, au total 8 913 millions de FCFA ont été reversés aux producteurs, dont environ 6 300 millions en 1998 et 2 575 millions en 2001. La ristourne de 2003/04 (environs 300 millions de FCFA) n'est pas encore versée ; la Cotontchad a promis la verser aux producteurs dès que sa situation financière le permettra.

Au cas où la ristourne est négative, elle n'est pas répercutée sur les revenus de l'égreneur. Les ristournes négatives accumulées depuis 1997/98 s'élèvent à environs 30 000 millions de FCFA dont environ 28 500 millions à partir de l'année 2000. Mais la Cotontchad n'est pas lésée car le manque à gagner est compensé par les subventions de l'État présentées dans le sous-chapitre qui suit.

De ce qui précède, les inconvénients du système antérieur de fixation de prix demeurent, au moins en partie. Certes le mécanisme indexe le prix du coton graine au cours international de la fibre et son fonctionnement intègre les producteurs ; mais il occasionne un trop payé qui est récupéré par la Cotontchad auprès de l'État et non auprès des producteurs. En conséquence, les prix fixés aux producteurs leur donnent des mauvais signaux du marché.

Dans le cadre de réformes du secteur coton, le Gouvernement a élaboré une feuille de Route en 2005 où il est prévu la révision du mécanisme. L'Équipe Technique chargée de la mise en œuvre de la Feuille de Route a fait une proposition de révision du mécanisme. La proposition a porté uniquement sur la révision à la hausse du pourcentage de 19,3 et du montant de la valorisation de la graine (5 FCFA/kg). Cette proposition n'est jusque-là pas encore appliquée.

2.6. Rôle du Gouvernement relatif à l'application du mécanisme

Le Gouvernement joue un rôle d'observateur par rapport à l'application du mécanisme à travers le Ministère du Commerce et le Ministère de l'Agriculture au moment de la négociation du premier paiement du kilogramme (kg) de coton graine en partenariat entre les producteurs et la Cotontchad. Il finance l'écart entre le premier paiement fixé en année (n) avant le semis (prix plancher payé au producteur pendant la commercialisation) et le prix d'achat effectif déterminé par le mécanisme en année (n+1). Ce financement se fait à travers des subventions d'équilibre accordées à la Cotontchad qui prennent en compte les montants des ristournes négatives.

Le cumul des subventions d'équilibre de l'État à la Cotontchad depuis la campagne 2001/02 s'élève à 73 047 millions de francs CFA, dont environ 2/5 (28 500 millions) pour les ristournes négatives. Le tableau suivant présente les montants annuels des ristournes

négatives, des subventions d'équilibre de l'État à la Cotontchad et des résultats nets de la société avant et après les subventions.

Tableau 2. Ristournes négatives, subventions et résultats de la Cotontchad (Millions FCFA)

Rubrique	Campagnes								
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Ristourne négative	NA	- 2 304	- 2 530	NA	- 10 584	- 5 034	- 2 549	- 2 399	- 3 123
Subvention État (MF)	0	4 507	8 800	2 000	24 700	3 540	12 000	10 000	7 500
Résultat net avant subvention	- 10 233	- 12 018	- 4 977	- 9 983	- 24 948	- 19 547	- 18 017	- 1 500	- 8 122
Résultat net après subvention	- 10 233	- 7 511	+ 3 823	- 7 983	- 248	- 16 007	- 6 017	+ 8 500	- 622

Source : Cotontchad (DFC)

Les subventions d'équilibre prennent aussi en compte la prise en charge par l'État des coûts d'approche des intrants dont le montant cumulé depuis 2005/06 est d'environ 5 069 millions de FCFA repartis entre les années comme suit : prise en charge de 50% des coûts d'approche des intrants (1 210 millions en 2005/06, 1 132 millions en 2006/07, et 1 125 millions en 2007/08) et différences entre les prix coûtants et les prix de cession aux producteurs (1 602 millions en 2009/10).

Malgré les subventions du Gouvernement, la Cotontchad a accumulé des déficits d'exploitation qui ont considérablement dégradé sa structure financière. Sa situation financière nette, qui était positive de 17 941 millions de francs au début de l'exercice 1997/98 (dont 4 256 millions de capital, 2 354 millions de réserves, 8 534 millions de bénéfice et 2 797 millions de résultat de l'exercice 1996/07, est passée à une valeur négative de 6 656 millions à la clôture de l'exercice 2000/01. La situation financière de la société s'est dégradée d'avantage au montant négatif de 40 599 millions de FCFA à la fin de l'exercice 2006/07.

Afin d'alléger le soutien annuel de l'État à la Cotontchad, un audit technique, financier et organisationnel a été réalisé au cours des mois d'août et septembre 2009 pour indiquer un schéma de sortie de crise.

3. Politique du gouvernement relative au mécanisme de fixation de prix

La seule politique du Gouvernement relative au mécanisme de fixation de prix du coton graine est son engagement à verser à la Cotontchad une subvention égale à l'éventuel différentiel négatif de prix existant entre d'une part le prix pratiqué et d'autre part le prix ressortant de l'application du mécanisme de fixation du prix. Les subventions de l'État à la Cotontchad, dont les montants sont présentés dans le tableau 2, sont des subventions d'équilibre qui peuvent prendre plusieurs formes selon les années : différentiels négatifs de prix, prise en charge partielle des coûts d'approche des intrants, paiement des fournisseurs, autres. Cette politique est en application depuis 2001/02 ; elle a été reconduite dans le projet de Contrat de Performance entre l'État, la Cotontchad, l'Institut Tchadienne de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) et l'Office National de Développement Rural (ONDR). Ce projet de contrat, qui est supposé couvrir la période allant des campagnes 2007/08 à 2009/10, renferme d'autres engagements du Gouvernement relatifs à la filière coton.

Bien que le contrat soit encore au stade de projet, l'État a déjà mis en œuvre certains de ses termes : l'inscription aux budgets 2008, 2009 et 2010 des subventions d'un montant total de 4 012 millions de FCFA pour l'ONDR et de 1 827 millions de FCFA pour l'ITRAD. L'ONDR a reçu une subvention de l'État d'un montant de 600 millions pour couvrir les dépenses de recrutement du personnel de terrain, d'achat des moyens roulants et du fonctionnement.

Il existe, par rapport à la filière coton, un Protocole d'Accord signé le 05 février 2009 entre l'ONDR et la Cotontchad dont l'objet est de déterminer les modalités de partenariat entre les deux institutions pour le suivi des activités de commercialisation de coton graine 2008/09. Il existe aussi une Convention Cadre de Partenariat signée en juillet 2009 entre l'ITRAD et la Cotontchad qui a pour objet de renforcer le partenariat entre la recherche et la société cotonnière en formalisant le cadre d'exécution des prestations de service et de réalisation des expertises au profit de la Cotontchad. Les mesures prises dans ces textes sont en exécution sur financement partiel de la Cotontchad (environ 60 millions pour l'ONDR) ; mais elles ne concernent pas le mécanisme de fixation de prix.

4. Taille, organisation et fonctionnement des marchés des co-produits

Les co-produits du coton sont les produits dérivés de ce dernier après l'extraction de la fibre : graines, huile et tourteau de coton. Ils sont les produits de la Cotontchad et de la Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS) de la Cotontchad.

Pour une meilleure compréhension de la filière cotonnière tchadienne et des marchés des co-produits du coton, il s'avère nécessaire de faire une présentation de la Cotontchad en général et de la Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS) en particulier.

4.1. Présentation de la Cotontchad

La Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad) est créée en 1971. C'est une société anonyme d'économie mixte, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA. Son capital d'un montant de 4,256 milliards de FCFA en 1971 est aujourd'hui partagé entre quatre actionnaires : 75% État tchadien, 19% Dagrès, 4,5% SGT (ex BTCD devenue SGTB) et 1,5% Ecobank (ex BIAT).

La Cotontchad assure différentes fonctions :

- la fourniture d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences) aux cotonculteurs pour la campagne de production cotonnière, principalement à crédit ;
- l'achat du coton graine avec une obligation d'achat de l'ensemble de la production ;
- le transport du coton graine dont une partie est sous-traitée à des transporteurs privés ;
- l'égrenage du coton graine ;
- l'évacuation et la commercialisation du coton fibre ;
- le transport de la graine ;
- la transformation de la graine en huile et tourteaux et leur commercialisation.

L'organisation générale de la Cotontchad est centrée autour de ses différentes activités :

- une Direction de Production (DP) ;
- une Direction d'Exploitation (DE), essentiellement pour les usines d'égrenage et le transport ;
- une Direction Commerciale (DC) pour la vente de la fibre ;
- un Département Approvisionnement et Magasin Général (DAMG) ;
- une Direction Administrative et de Ressources Humaines (DARH) ;
- une Direction Financière et Comptable (DFC) ;
- une Direction de Contrôle de Gestion de l'Informatique ;
- une Direction de l'Huilerie - Savonnerie (DHS).

Dans le cadre de la réforme du secteur coton, la Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS) a été séparée de la Cotontchad et la nouvelle entité a été privatisée : Huilerie Savonnerie SA (HS SA). La convention de cession d'actions a été signée le 03 juillet 2003. Mais en août 2005, le Gouvernement a décidé de réintégrer HS SA à la Cotontchad. Selon les

responsables de la DHS, le fonctionnement peu optimal de HS SA du fait que les acquéreurs n'ont pas honoré leurs engagements est l'une des principales causes de sa réintégration à la Cotontchad ; les investissements prévus n'ont pas été réalisés.

La réintégration de HS SA à la Cotontchad a été effective par les décrets suivants :

- Décret N° 248/PR/PM/MF/06 du 05 avril 2006 portant réintégration des 7 500 actions de l'État dans la société H.S. SA dans le portefeuille de l'État ;
- Décret N° 249/PR/PM/MF/06 du 05 avril 2006 portant transfert des 7 500 actions de l'État à la Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad).

4.1.1. Capacité d'égrenage de la Cotontchad

La Cotontchad dispose de 9 usines d'égrenage réparties dans la zone de production du coton qui couvre une superficie de 127000 km² dans la partie sud du pays, et s'étend de l'Ouest à l'Est sur 700 km, et du Nord au Sud sur 250 km. La capacité théorique des usines de la Cotontchad est d'environ 250 000 à 260 000 tonnes de coton graine, soit environ 1 700 tonnes de coton graine jour, pour une campagne de 150 jours.

Le démarrage de la campagne, souvent trop tardif, prolonge l'égrenage dans la saison des pluies qui commence en mai et prend fin en octobre. Les conséquences du retard dans le lancement de la campagne se traduisent par une baisse du rendement d'égrenage et une perte de la qualité et de la valeur du coton, voire parfois l'abandon du coton graine entre les mains des producteurs. Face aux conditions de stockage précaires chez les paysans, généralement ce coton subit des dégradations importantes avec comme conséquence une grande réduction de leurs revenus.

Il est impératif de commencer la collecte et l'égrenage du coton le plus tôt possible, idéalement le 1^{er} novembre au plus tard. Mais la situation s'est dégradée ces dernières années où les usines démarrent au plus tôt vers fin novembre, voire décembre. Les situations des campagnes 2007/08 et 2008/09 sont très lamentables et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3. Date de démarrage de la collecte du coton graine, de début et de fin d'égrenage

Campagne	Démarrage de la collecte	Début égrenage	Fin égrenage
2007/08	24/01/2008	30/01/2008	17/09/2008
2008/09	13/12/2008	29/12/2008	07/07/2009

Source : Cotontchad (DE)

Malgré le fait que le ramassage du coton 2007/08 ait duré 263 jours, le reliquat de coton resté entre les mains des producteurs à collecter en 2008/09 est de 14 245 tonnes ; la production de la campagne 2008/09 a été totalement enlevée, y compris le reliquat de 2007/08.

Les coefficients d'utilisation des usines de la Cotontchad qui est un indicateur de la bonne gestion (bonne utilisation) des capacités d'égrenage sont nettement inférieurs à la norme. Ils ont varié entre 50 et 67% au cours des 9 dernières campagnes (2000/01 à 2008/09). Les raisons de cette déficience sont nombreuses : (i) l'absence d'un véritable « patron

d'égrenage » à la tête de l'usine. Le Chef Mécanicien qui est l'élément moteur de l'égrenage est sous l'autorité du Chef d'Usine qui est un agent administratif peu soucieux des obligations techniques (HORUS 2000) avec comme conséquence le manque de bon entretien et des bons réglages des machines ; (ii) les arrêts sur pannes techniques (mécaniques, hydrauliques, électriques, etc.) et (iii) les arrêts non techniques (manque de coton, manque de consommables tels que le gas-oil et les emballages, etc.). Pour la campagne 2007/08, la totalité des heures d'arrêt est de 16 549 heures équivalent à 87 jours d'égrenage (une usine étant faite pour tourner 21 heures par jour), soit 37 149 tonnes de coton graine (l'égrenage moyen de la campagne étant de 427 tonnes par jour).

Les rendements d'égrenage sont inférieurs à ce qu'ils pourraient être compte tenu des installations existantes : 41,07% en 2006/07 ; 40,55% en 2007/08 et 40,27% en 2008/09.

4.1.2. Production du coton graine

La production du coton graine est réalisée par environ 350 000 exploitations, équivalant à plus de trois (3) millions de personnes.

La Cotontchad fournit des intrants aux producteurs à crédit. Elle disposait, depuis 1994, des agents de la Direction de Production appelés « agents interface » qui assurent la liaison entre les producteurs et la Cotontchad. Leurs missions sont le suivi statistique de la production, la gestion des facteurs de productions et l'organisation de la commercialisation du coton graine. La fonction interface de la Cotontchad a été supprimée en novembre 2007 et transférée à l'Office National de Développement Rural (ONDR).

La production du coton graine a connu des variations erratiques d'une campagne à l'autre, avec une tendance générale à la baisse. Il en est de même pour les surfaces emblavées et les rendements à l'hectare. Sur les neuf (9) dernières campagnes à compter de 2000/01, le plus fort niveau de production a été atteint en 2004/05 avec 207 000 tonnes de coton graine et un rendement de 770 kg/ha, les plus faibles niveaux étant de 98 000 tonnes en 2006/07 avec un rendement de 400 kg/ha et de 71 000 tonnes en 2008/2009 avec un rendement de 433 kg/ha. Le tableau ci-dessous présente les superficies totales emblavées et celles qui ont été cultivées avec les engrais (superficie productivité), les quantités de coton graine produites par qualité et le rendement au champ.

Tableau 4. Production du coton graine

Campagne	Superficie totale (ha)	Superficie productivité (ha)	Production Totale (T)	Rendt kg/ha	1 ^{er} choix (T)	2 ^e choix (T)	3 ^e choix (T)
2000/01	237 500	194 592	143 031	602	140 945	2 081	5
2001/02	318 014	191 421	164 555	517	160 545	3 810	200
2002/03	249 704	142 216	180 709	724	176 641	3 491	577
2003/04	207 619	137 541	102 247	492	100 429	1 713	105
2004/05	268 245	173 392	207 534	774	205 311	2 086	183
2005/06	295 885	145 909	179 805	608	176 925	2 750	130
2006/07	247 470	142 556	98 055	396	97 126	1 207	22

2007/08	199 580	118 525	114 527	574	113 720	787	
2008/09	163 796		70 977	433	70 825	152	
Moyenne	243 090	155 769	140 160	569	138 051	2 008	175

Source : Cotontchad (DE et DP)

La production moyenne des 9 campagnes est d'environ 140 000 tonnes de coton graine pour une superficie moyenne d'environ 243 000 ha et un rendement moyen d'environ 570 kg à l'hectare.

4.1.3. Production et vente de la fibre

La production de la fibre a suivi la même tendance que celle du coton graine. Cette production a aussi été la plus élevée en 2004/05 avec 84 000 tonnes et la plus basse en 2008/09 avec moins de 29 000 tonnes (voir tableau ci-dessous).

Tableau 5. Rendement égrenage, production de fibre et de graine de coton

Campagne	Coton graine égrené (T)	Rendement égrenage (%)	Production fibre (T)	Production graine (T)
2000/01	143 031	40.60	58 078	80 817
2001/02	164 482	40.94	67 362	92 268
2002/03	180709	40.79	74 310	102 083
2003/04	102 049	41.21	42 022	56 555
2004/05	205 570	40.82	83 922	114 252
2005/06	177 243	40.33	71 488	98 407
2006/07	98 047	41.07	40 270	54 227
2007/08	114 527	40.55	46 473	63 024
2008/09	70 950	40.27	28 575	38 854
Moyenne	139 623	41	56 944	77 832

Source : Cotontchad (DE)

La moyenne des quantités de fibre produite pendant les 9 campagnes allant de 2000/01 à 2008/09 est d'environ 57 000 tonnes, pour une quantité moyenne de coton graine d'environ 140 000 tonnes, soit un rendement moyen à l'égrenage de 41%.

La fibre est exportée vers l'Europe (principalement le Portugal et l'Allemagne) et vers l'Asie (principalement la Chine, le Bangladesh et l'Inde). Les ventes vers l'Europe sont facturées en position CAF ; mais celles en direction d'Asie sont facturées en position FOB. Le tableau qui suit présente la production et les ventes de la fibre suivant les destinations.

Tableau 6. Production, vente et destination de la fibre (tonnes)

Campagne	Product. fibre	Ventes totales	Embarquement Europe		Embarquement Asie			Autres
			Allemagne	Portugal	Chine	Bangladesh	Inde	
2000/01	58 078	56 272						
2001/02	67 362	57 261						
2002/03	74 310	68 591						
2003/04	42 022	40 403	4 790	8 231	12 211	1 787	1 154	12 056

2004/05	83 922	81 244	13 754	13 682	20 081	8 594	1 300	23 083
2005/06	71 488	68 660	4 639	12 143	21 227	3 643	20	21 660
2006/07	57 227	48 635						
2007/08	46 473	46 427	3 418	5 196	5 632	6 535	2 946	11 701
2008/09	28 575	28574	499	379	1 139	2 738	2 019	1 060

Source : Cotontchad (DE et DC)

4.1.4. Situation financière et des investissements de la Cotontchad

La situation financière de la société cotonnière est difficile. Elle est caractérisée par des déficits d'exploitation cumulés donnant une situation nette négative de 40,6 milliards à la fin de l'exercice 2006/07 et négative d'environ 42 milliards en 2007/08⁸.

Les tensions de trésorerie sont permanentes et ne permettent pas à la société de faire face convenablement à certains de ses engagements ; ce qui se traduit par d'importants arriérés dus aux fournisseurs et autres prestataires de services à la fin de chaque exercice, y compris les banques. L'exercice qui suit commence donc par l'épongeage des arriérés ; ce qui met à mal le fonctionnement du crédit de campagne émuissant ainsi considérablement la capacité de négociation de la Cotontchad vis-à-vis de ses partenaires.

Face à cette situation, et pour préserver le secteur cotonnier et sécuriser les revenus apportés aux producteurs par le coton, l'État s'est engagé dans des actions en faveur de la Cotontchad : exonération de la société de la TVA, et subventions d'équilibre à la société. Les montants des subventions sont présentés dans la partie 3.3 du rapport.

La situation financière précaire de la Cotontchad limite ses investissements entamant ainsi considérablement sa performance. Depuis 2000/01, les investissements effectués s'élèvent à 10,1 milliards et sont principalement de type suivants : bâtiments industriels (34%), matériels usines d'égrenage (21%), véhicules de transport de coton graine (16%), et autres (29%). Les achats des véhicules de transport du coton graine, intervenus essentiellement en 2006/07, demeurent largement en deçà des besoins réels avec comme conséquence le retard d'enlèvement et d'égrenage du coton. Ceux des matériels d'usine d'égrenage intervenus principalement en 2008/09 sont aussi très insuffisants, entraînant des arrêts de longues durées dus aux pannes techniques ; ce qui prolonge ainsi l'égrenage de coton dans la saison des pluies.

Les investissements sont financés par les prêts que la Cotontchad contracte auprès des bailleurs de fonds. Ces emprunts sont avalisés par l'État. La situation évolutive des dettes de la Cotontchad est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 7. Dettes de la Cotontchad (Millions de FCFA)

ELEMENTS	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
DETTES FINANCIERES					
Emprunts	47 018	47 621	50 994	52 358	53 885
Provisions financières pour risque et charge	2 867	3 621	2 891	2 542	2 153

⁸ La situation nette de la Cotontchad en 2007/08 n'est pas encore définitivement arrêtée.

1. TOTAL DETTES FINANCIERES	49 885	51 242	53 885	54 900	56 038
DETTES CIRCULAIRES					
Dettes circul. HAO et ressources assimilées	43	128	49	382	102
Clients, Avances reçues	81	47	130	352	148
Fournisseurs d'exploitation	9 905	13 448	14 282	12 250	7 031
Dettes fiscales	5 550	4 060	6 493	9 474	10 396
Dettes sociales	344	403	505	482	602
Autres dettes	3 333	5 375	8 235	4 344	4 963
II. TOTAL DETTES CIRCULAIRES	19 256	23 461	29 694	27 284	23 242
TRESORERIE PASSIF					
Banques crédits de trésorerie	15 679	41 770	46 044	31 375	34 695
Banques découverts	42	23	112	122	10
III. TOTAL TRESORERIE PASSIF	15 721	41 793	46 156	31 497	34 705
IV. TOTAL DETTES (I+II+III)	84 862	116 496	129 735	113 681	113 984

Source : Cotontchad (DFC)

A la fin de l'exercice 2007/08, les dettes totales cumulées de la Cotontchad s'élèvent à environ 114 milliards dont 56 milliards de dettes à long terme et 58 milliards de dettes à court terme.

4.1.5. Situation du personnel

La Cotontchad est le deuxième pourvoyeur d'emplois au Tchad après l'État avec plus de 2000 employés dont plus de 800 permanents. Mais l'évolution de l'emploi est stagnante, voire décroissante. Il existe un sous-effectif notoire d'employés dans les ateliers, les directions techniques, et autres depuis le démarrage de la mise en œuvre des mesures de redressement de la Cotontchad. Cette action vise à mettre en exergue les principales mesures d'économie préconisées suite aux instructions des Hautes Autorités de l'État en vue de redresser la société au titre de la campagne 2007/08. Ces mesures concernent les charges d'exploitation (charges variables et fixes) dont le gel des avancements du personnel et l'abattement de 30% du salaire, l'organisation dont la réduction des effectifs du personnel par le licenciement pour motif économique, la fermeture de la Direction Commerciale qui était à Paris et son transfert à Moundou, la suppression de la fonction interface de la Cotontchad et son transfert à l'ONDR, et la situation de la Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS).

Les mesures concernant le personnel sont réellement entrées en vigueur. En juillet 2007, 227 agents permanents ont été compressés dont 11 cadres, 23 agents de maîtrise et 193 employés et ouvriers parmi lesquels on compte 34 employés de la DHS. Le tableau ci-après présente les effectifs du personnel de la Cotontchad.

Tableau 8. Effectifs du personnel de la Cotontchad

Répartition par catégorie	2001/0 2	2002/03 (coton)	2003/04 (coton)	2004/05 (coton)	2005/06 (coton +)	2006/07 (coton +)	2007/0 8
---------------------------	-------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------------	----------------------	-------------

professionnelle	(coton +DHS)				DHS)	DHS)	(coton +DHS)
1. Emplois permanents							
Cadres	81	65	62	59	73	72	64
Agents de maîtrise	262	225	223	220	264	257	229
Employés et ouvriers	745	531	557	565	755	736	518
Total permanents	1 088	821	842	844	1 092	1 065	811
2. Emplois saisonniers							
Employés et ouvriers	1 366	1 280	1 333	1 191	1 191	1 232	1 250
Total saisonniers	1 366	1 280	1 333	1 191	1 191	1 232	1 250
3. Total personnel	2 454	2 101	2 175	2 035	2 283	2 297	2 061

Source : Cotontchad (DARH)

Les effectifs du personnel pour les campagnes 2002/03 à 2004/05 n'intègrent pas ceux de la Direction Huilerie Savonnerie. La situation de l'emploi à la DHS sera présentée dans le sous-chapitre qui suit.

Le nombre total des employés de la Cotontchad est passé de 2454 en 2001/02 à 2 061 en 2007/08. Cette baisse est due à la compression de 2007 renforcée par les cas de décès, des départs volontaires suite au gel des avancements et à l'abattement du salaire, des départs pour fautes commises, et le non recrutement de remplaçants.

4.2. Présentation de la Direction de l'Huilerie Savonnerie et son environnement

La Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS) est une branche d'activité de la Cotontchad créée en 1977 à dominante industrielle qui possède un outil de production relativement assez performant. La DHS triture la graine de coton pour produire de l'huile et du tourteau. Elle fabrique aussi du savon à partir des matières grasses importées et de l'huile neutre de coton. Les coques, autrefois considérées comme un déchet, ont récemment pris de la valeur : production d'énergie et alimentation animale.

La DHS dispose d'une capacité de trituration de 100 000 tonnes de graines de coton dont seulement 40% a été utilisé en moyenne par an depuis 2000/01. Le coefficient d'utilisation annuel a varié entre 24% en 2007/08 et 61% en 2002/03. Le faible taux d'utilisation de 2007/08 se justifie par une vente importante de graines de coton au détriment de la DHS (environ 16 000 t). Il s'agit des ventes aux clients nigériens à l'échelle régionale et ventes aux éleveurs et agro-éleveurs tchadiens.

Le rendement moyen à la trituration en huile brute est généralement inférieur ou égal à 18% ; il a été de 16,6% en moyenne de 2000/01 à 2008/09. Celui de l'huile brute en huile neutre a été inférieur à 95%, soit une moyenne de 84% sur la même période. Le rendement de l'huile neutre en huile raffinée est d'environ 98% et celui de la graine en tourteau a été en moyenne d'environ 42%. Les variations annuelles sur la période allant de 2000/01 à 2008/09 sont présentées dans le tableau 13. De 2000/01 à 2007/08, la DHS a trituré en

moyenne 40 800 tonnes de graines de coton et a produit en moyenne 5 600 tonnes de l'huile neutre, 800 tonnes de l'huile raffinée et 17 000 tonnes de tourteau par an. Les variations annuelles de ces productions sont très importantes : entre 2 900 et 9 200 tonnes pour l'huile neutre, entre 34 et 2 400 tonnes pour l'huile raffinée et entre 10 190 et 25 794 tonnes pour le tourteau. Les données de production des produits de l'huile seront présentées en détail dans le sous-chapitre 4.3 concernant les marchés.

La DHS peut aussi produire jusqu'à 5 000 tonnes de savon par an. Mais la production moyenne annuelle de savon a été de 1437 tonnes sur la période allant de 2000/01 à 2005/06, date d'arrêt de sa production.

4.2.1. Situation financière des investissements et de l'emploi de la DHS

L'activité qui dégagait une capacité d'autofinancement et des résultats nets positifs en réel accumule depuis plusieurs années des déficits importants qui vont croissant d'année en année. La moyenne annuelle des déficits dépasse 1,7 milliards de 2002/03 à 2007/08. Cette situation est due à la baisse continue de la matière première (la graine de coton). Le seuil de rentabilité de l'huilerie se situe au dessus de 70 000 tonnes de graines de coton à triturer. Mais depuis 2000/01, la plus grande quantité de graines triturées par DHS est d'environ 61 000 tonnes en 2004/05. La moyenne annuelle des graines triturées pendant les 9 campagnes est d'environ 40 000 tonnes.

La DHS a bénéficié des subventions de l'État d'un montant total de 2,2 milliards de FCFA dont 1,5 milliards en 2006/07 et 0,7 milliards en 2007/08. Une partie de la subvention de 2006/07 (environ 800 à 850 millions de FCFA) a été investie sur l'outil de production industriel : commande des pièces détachées de la presse. Le reliquat a été repris par les services des impôts au titre des arriérés qui leur sont dus par la DHS. La DHS a aussi investi 950 millions de FCFA en 2004 pour la réfection de la chaudière BABCOCK.

A ces niveaux de déficits s'ajoutent les dettes de la DHS qui s'accumulent d'année en année. Le tableau ci-après présente les résultats nets, les dettes et les subventions de la DHS. Il présente aussi les effectifs de son personnel.

Tableau 9. Résultats, dettes, subventions et effectif du personnel de DHS.

Campagne	Résultat exploitation	Dettes (000 Fcfa)	Subventions (million)	Effectifs dupersonnel		
				Permanents	Saisonniers	Total
2001/02				202	104	306
2002/03	(995 963)	4 508 146		249	89	338
2003/04	(1 743 364)	5 343 200		249	26	275
2004/05	(1 206 754)	6 264 411		266	31	297
2005/06	(2 098 605)	7 421 891	1 500	192	0	192
2006/07	(1 794 139)	8 825 629	700	185	0	185
2007/08	(2 435 999)	11 832 182		183	53	236

Source : Cotontchad (DHS)

De 2002/03 à 2007/08, le cumul des déficits d'exploitation s'élève à 10 275 millions de FCFA ; celui des dettes s'élève à 11 832 millions de FCFA. Il s'agit ici des dettes à court terme qui concernent principalement les graines et les services de la Cotontchad ; les dettes

à long terme d'un montant de 4 224 millions de FCFA ont été prises en charge par l'État quand l'Huilerie Savonnerie a été privatisée.

Les effectifs du personnel sont aussi en baisse passant de 306 en 2001/02 à 236 en 2007/08. Le niveau d'emploi le plus bas est de 185 en 2006/07 correspondant au licenciement de 34 agents permanents en 2007 dont 2 cadres, 5 agents de maîtrise et 27 employés et ouvriers.

4.2.2. Environnement de la DHS

La DHS bénéficie d'une position très favorable au Tchad où l'offre de ses produits est inférieure à la demande. Mais elle est très dépendante de l'activité coton pour l'approvisionnement en graines, ce qui est un handicap face à la crise sans précédente que traverse actuellement la filière coton avec comme conséquence la baisse continue de la production du coton graine et donc de la graine de coton.

4.3. Les marchés de la graine, de l'huile et du tourteau de coton

L'analyse débute par la contribution des produits de la Direction de l'Huilerie Savonnerie (huile et tourteau) dans le chiffre d'affaires de l'entreprise présentée dans le tableau ci-après. Elle porte essentiellement sur les marchés de la graine de coton, de l'huile de coton et du tourteau.

Tableau 10. Chiffre d'affaires par co-produit (Millions de FCFA)

Campagne	Total CA	Huile neutre	% CA	Huile raffinée	% CA	Tourteau	% CA
2000/01	3 114	1 919	62	916	29	279	9
2001/02	5 642	3 329	59	1 717	30	596	11
2002/03	6 109	4 103	67	1 382	23	624	10
2003/04	2 285	1 566	69	142	6	577	25
2004/05	2 451	1 909	78	181	7	361	15
2005/06	2 251	1 864	83	16	1	371	16
2006/07	2 689	1 972	73	8	0	719	27
2007/08	2 444	1 718	70	386	16	340	14
Moyenne	3 373	2 297	70	593	14	483	16

Source : Cotontchad (DHS)

Il ressort du tableau que l'huile neutre contribue pour 60 à 80% au chiffre d'affaires de la DHS ; elle est suivie du tourteau dont la croissance du chiffre d'affaire est notoire ces dernières années.

Le savon produit par la DHS ne fait pas partie de l'analyse pour trois raisons : (i) fabriqué essentiellement à partir de produits non cotonniers, sa production est beaucoup plus dépendante des matières premières importées ; (ii) la production du savon est purement stratégique, mais pas économique car le produit est grandement concurrencé par du savon provenant du Cameroun et du Nigéria. Le savon DHS est produit en faisant le même mélange de matières grasses que celui des deux pays voisins : acide gras de palme (60%), huile de palmiste (4%), huile de palme (20%) et huile neutre de coton (16%). Le Cameroun et le Nigéria ont l'avantage de produire l'huile de palme sur place. Même les autres matières grasses importées par ces pays arrivent directement au port et ne subissent pas les coûts élevés de transport terrestre. Le savon tchadien ne sera compétitif que si la DHS substitue, comme par le passé (avant 1987), de l'huile neutre hydrogénée à l'acide gras de palme importée d'Asie ; (iii) en raison des coûts très élevés des consommables importés pour la fabrication du savon et la vente du savon à un prix inférieur à son coût de production pendant plusieurs campagnes, l'unité savonnerie de la DHS n'est pas opérationnelle depuis sa réintégration à la Cotontchad (2006). Une reprise de la production du savon est prévue en 2010 ; une production de soude à partir du natron peut permettre la réduction du coût de production. Toutefois, la fabrication du savon ne pourra être rentable que si la DHS arrive à produire au moins 5 000 tonnes de savon par an (la moyenne de sa production annuelle de 2000/01 à 2005/06 n'a été que de 1 437 tonnes).

La graine de coton ne figure pas sur le tableau du fait qu'il n'est pas un produit de vente de la DHS. Mais l'analyse de son marché, en tant que matière première, suit.

4.3.1. Graine de coton

L'offre de la graine est étroitement liée à la production du coton graine qui est en baisse continue depuis plusieurs années.

Le marché de la graine n'existe que depuis peu de temps au Tchad. Les graines issues de l'égrenage de coton étaient utilisées directement par la Direction de l'Huilerie Savonnerie de la Cotontchad. Du fait de la position de monopole de la Cotontchad pour l'achat de coton graine, il n'y avait pas de prix de transfert de la graine à sa Direction Huilerie Savonnerie.

En 2001, quand la Direction de l'Huilerie Savonnerie a été séparée de l'activité coton, la situation a changé. La nouvelle HS SA devait acheter la graine auprès de la Cotontchad instaurant ainsi un marché de la graine au Tchad. Les graines sont aussi vendues à la société AFFCOT du Nigéria et à d'autres acteurs nigériens, et accessoirement pour des plus petites quantités aux individus tchadiens (éleveurs et agro-éleveurs).

Le tableau ci-dessous présente les quantités des graines de coton produites par la Cotontchad, celles destinées aux semences, les quantités reçues et triturées par la DHS et les quantités vendues à d'autres clients.

Tableau 11. Quantité des graines produites, triturées par DHS et vendues hors DHS

Campagne	Coton égrené*	Graines produites*	Graines semences*	Graines DHS*	Graines triturées*	Ventes régionales**	Graines détériorées
2000/01	143 031	80 821	nd	nd	42 151	3 820	nd
2001/02	164 482	90 345	nd	nd	58 121	16 287	nd
2002/03	180 709	92 163	10 668	nd	60 872	7 000	nd
2003/04	102 049	56 521	10 879	nd	44 137	nd	nd
2004/05	205 570	98 934	15 988	nd	29 482	15 170	nd
2005/06	177 243	97 856	17 038	37 040	34 021	32 822	nd
2006/07	98 047	54 100	10 743	38 456	33 995	10 558	nd
2007/08	114 527	54 414	11 845	23 377	24 072	16 693	2 499
2008/09	70950	nd	5 814	32 000	nd	nd	nd
Moyenne	139 623	78 144	13 829	32 718	40 856	14 621	2 499

Source : Cotontchad (DE*, DHS*, DFC**)

La quantité de graines triturées a baissé d'environ 61 000 tonnes en 2002/03 à 24 000 tonnes en 2007/08 en raison de la baisse de la production du coton graine.

La graine est facturée à la DHS au prix de 18 FCFA/kg entre les années 2000 et 2005, et au prix de 20 FCFA/kg entre 2005 et 2008. Pour la campagne 2008/09, la facturation n'est pas encore précisée.

Les ventes en direction des pays voisins et aux individus tchadiens qui étaient de 3 820 tonnes en 2000/01 ont atteint 16 700 tonnes environ en 2007/08. Le prix de ces ventes a varié en fonction des volumes vendus entre 11 et 15 FCFA/kg avant 2000/01, et entre 12 et 30 FCFA/kg depuis 2001.

La demande de la graine à l'extérieur du Tchad, particulièrement dans les pays limitrophes, est très forte ; mais celle à l'intérieur du pays demeure encore insatisfaite. C'est ainsi que, pour la campagne 2008/09, la vente de la graine de coton à l'exportation est interdite (Arrêté N° 004/PR/PM/MCI/CAB/2009 du 05 mars 2009).

4.3.2. Huile et tourteau de coton

La Direction de l'Huilerie Savonnerie(DHS) de la Cotontchad est le seul producteur de l'huile et du tourteau de coton sur le marché tchadien. Les huiles produites sont : l'huile neutre conditionnée en fût et en touque, et l'huile raffinée conditionnée en bouteille plastique de 1 litre. Le tourteau est conditionné dans des sacs de 70 kg.

Offre de l'huile et du tourteau de coton

Offre de l'huile de coton

Les quantités produites d'huile de coton dépendent directement des variations de la production du coton graine qui n'est pas stable et est en baisse continue depuis plusieurs années. La production de l'huile neutre de coton par la DHS a varié de 7 268 tonnes en 2000/01 à 4 660 tonnes en 2008/09, soit une baisse d'environ 40%. La moyenne annuelle de production des neuf dernières campagnes est de 5 644 tonnes. La production de l'huile raffinée a varié de 1 176 tonnes en 2000/01 à 257 tonnes en 2008/09, soit une baisse de 78%. La moyenne annuelle de production sur la même période est de 796 tonnes.

Le tableau ci-après présente les niveaux de production par type d'huile de coton depuis la campagne 2000/01.

Tableau 12. Production d'huile

Campagne	Total (tonne)	Huile neutre de coton				Huile raffinée		Tourteau total (tonne)
		Fûts de 200 litres		Bidons de 20 litres		Total (tonne)	Cartons 15 litres	
		(tonne)	Nbre fûts	(tonne)	Bidons			
2000/01	7 268	3 695	20 005			1 176	121 984	16 936
2001/02	8 319	6 648	36 442			2 377	199 037	24 119
2002/03	9 199	5 524	30 174			1 731	126 436	25 794
2003/04	6 374	3 869	21 144			830	60 607	18 448
2004/05	3 615	1 736	9 515			250	9 693	12 682
2005/06	4 205	1 474	8 052	1 290	70 450	37	1 391	14 603
2006/07	4 181	2 376	13 025	1 121	61 461	24		15 112
2007/08	2 977	1 602	8 781	858	47 025	475	34 221	10 191
2008/09	4 660	1 003	5 500	3 554	194 780	257	15 713	12 777
Moyenne	5 644	3 103	16 960	1 706	93 429	796	63 231	16 740

Source : Cotontchad (DHS)

Cette production annuelle moyenne d'huile de coton correspond à environ 5 millions de litres par rapport à une capacité théorique de 18 millions de litres par an. Elle est nettement insuffisante pour satisfaire la demande intérieure.

L'offre de l'huile est limitée par la performance de l'outil de production qui est d'un certain âge et par la dépendance envers les sources d'approvisionnement en matière première (Coton graine de la Cotontchad). Le tableau suivant présente les rendements de graines de coton triturées par DHS en amande, huile et tourteau.

Tableau 13. Rendements de graines de coton en amande, huile et tourteau (%)

Campagne	Graines en amande	Graines en huile brute	Graines en tourteau	Huile brute en huile neutre	Huile neutre en huile raffinée
2000/01	51.32	18.32	40.18	94.26	98.31
2001/02	48.25	16.07	41.50	89.26	98.36
2002/03	52.91	17.18	42.19	88.03	98.39
2003/04	52.90	17.82	41.78	81.79	98.19
2004/05	51.10	16.04	43.17	80.80	98.80
2005/06	51.00	15.18	42.92	81.49	98.25
2006/07	51.83	15.03	44.47	81.96	98.27
2007/08	51.14	16.17	44.34	76.50	98.23
2008/09	52.05	17.79	40.24	83.56	98.25
Moyenne	51.39	16.62	42.31	84.18	98.34

Source : Cotontchad (DHS)

Offre du tourteau de coton

La DHS est la seule entité industrielle à produire du tourteau de coton au Tchad. Le second producteur de tourteau dans la sous-région est l'huilerie de la Sodecoton à Garoua et à Maroua au Cameroun. Mais le tourteau de Garoua est mélangé aux coques et est, de ce fait, moins riche en protéine que celui du Tchad. Le tableau suivant présente les niveaux de production de tourteau par la DHS depuis 2000/01.

Tableau 14. Production de tourteau (tonnes)

Année	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Moyen.
Production	16 936	24 119	25 794	18 448	12 682	14 603	15 112	10 191	12 777	16 740

Source : Cotontchad (DHS)

La production annuelle de tourteau a varié entre 12 682 tonnes en 2004/05 et 25 794 tonnes en 2002/03. La production moyenne annuelle est inférieure à 17 000 tonnes sur la période allant de 2000/01 à 2008/09, alors qu'elle a été d'environ 33 000 tonnes de 1996/97 à 1998/99. Cette baisse de l'offre du tourteau est liée à la baisse de la quantité des graines triturées.

Demande de l'huile et du tourteau

Selon l'étude de faisabilité de l'autonomisation de la DHS, la demande mondiale en huile (huile des graines en particulier) a été en progression vers la fin des années 1990. L'activité de trituration en général est aussi en forte progression ; mais celle du coton est en chute liée à la diminution de la production de graines. Aussi, la graine de coton est désavantagée par sa faible teneur en acide gras (rendement moyen de 18%) au contraire de ses concurrentes à forte teneur (soja et colza). L'Afrique est largement déficitaire en huile ; elle fait recours aux importations pour compenser ses déficits.

Le marché mondial des tourteaux devrait aussi s'inscrire en progression au cours de la campagne 1998/99.

Ces tendances sont soutenues par les termes de référence de la présente étude qui avèrent les projections d'accroissement de la demande d'huile et du tourteau de coton dans la sous-région et dans le monde. Aucune autre information sur la situation des marchés mondiaux de l'huile et du tourteau n'a été disponible.

Demande de l'huile de coton au Tchad

La consommation moyenne des tchadiens serait de 3 litres par an, soit un potentiel annuel de 21 millions de litres. Cependant, les débouchés commerciaux de l'huile ne sont pas limités au Tchad uniquement ; ils s'étendent à deux pays voisins : le Cameroun et la République Centrafricaine. Les ventes des co-produits à l'exportation ne sont pas effectuées directement par la Cotontchad (ou DHS), mais plutôt par les clients tchadiens de la DHS, en particulier ceux de Moundou.

La demande de l'huile est guidée par les caractéristiques suivantes :

- la notoriété des huiles ;
- les habitudes d'achat ;
- les habitudes d'utilisation ;
- les qualités recherchées ; et
- l'image des principaux produits.

Ces caractéristiques ont été déterminées au cours des réunions de groupe de ménagères organisées à N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché par le cabinet ICEA lors de son diagnostic de la stratégie commerciale de la Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS) en 1991, et reconduits par PriceWaterHouseCoopers dans son rapport d'étude de faisabilité de l'autonomisation de DHS.

La notoriété des huiles

L'huile de coton est bien connue par les ménagères qui donnent une appellation précise pour chaque type d'huile. L'huile raffinée conditionnée en bouteille de 1 litre est appelée « première qualité » et l'huile neutre conditionnée en fût (plus rouge et plus odorante) est appelée « deuxième qualité ». L'huile de production endogène d'arachide, de karité, de sésame ou de courge est appelée « artisanale ».

Les habitudes d'achat

Les achats de l'huile par les ménagères se font au détail, en quantité rarement supérieure à 1/3 de litre et estimée à 250 ml en moyenne par achat. Ceci correspond, en fonction du

prix moyen du litre d'huile sur le marché, à une dépense journalière d'environ 150 FCFA par ménage sur la base du prix pondéré de la campagne 2007/08.

Les habitudes d'utilisation

Elles varient selon les spécificités des plats préparés par les ménagères. Il existe quatre principaux types de plats : les sauces, les fritures, les beignets et gâteaux, et les salades et crudités.

Les qualités recherchées

La qualité de l'huile est mesurée par la clarté, la légèreté, l'aspect gustatif favorable, l'absence d'odeur, et l'absence de mousse à la cuisson. L'huile de coton et les huiles concurrentes présentent les caractéristiques suivantes :

- huile neutre de coton : ses forces sont le prix qui est abordable, la couleur et le conditionnement en fût qui facilite son transport et permet la livraison dans les zones enclavées. Mais il a une mauvaise odeur, et son utilisation est confinée aux beignets et fritures dont elle assure une bonne coloration et à cause de sa lenteur d'évaporation ;
- huile raffinée de coton : ses forces sont la couleur, l'odeur et la notoriété. Mais c'est un produit saisonnier dont le prix est élevé et le conditionnement en bouteilles de 1 litre en plastique rangé dans un carton est inadapté ;
- huile d'arachide : ses forces sont son bon goût et sa couleur jaune clair bien appréciée. Elle est utilisée pour la préparation des sauces, mais ne colore pas assez les beignets. Selon les responsables de la DHS, la production artisanale ne permet pas le séchage de l'huile, entraînant une rapide détérioration de la qualité.

Les ventes de l'huile par la DHS sur la période allant de 2000/01 à 2008/09 sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 15. Ventes des huiles

Campagne	Total (tonne)	Huile neutre de coton		Huile raffinée
		Fûts (tonne)	Bidons (tonne)	
2000/01	4 746	4 746		1 824
2001/02	7 642	7 642		3 074
2002/03	6 434	6 434		1 903
2003/04	1 897	1 897		197
2004/05	3 154	2 536	618	208
2005/06	2 459	1 156	1 303	24
2006/07	3 409	2 336	1 173	12
2007/08	3 107	1 743	1 364	573
Moyenne	4 106	3 561	1 115	977

Source : Cotontchad (DHS)

Les ventes des huiles ont suivi les mêmes tendances que celles de leur production dont la baisse est liée à la production des graines de coton.

Les ventes de l'huile neutre ont connu une baisse d'environ 34% de 2000/01 à 2007/08. Leurs variations annuelles sont importantes ; les ventes ont été les plus faibles en 2003/04 (1 897 tonnes) et les plus élevées en 2001/02 (7 642 tonnes). La moyenne annuelle des ventes sur les huit campagnes est de 4 106 tonnes.

Celles de l'huile raffinée ont connu une plus grande chute d'environ 69%, variant entre 12 tonnes en 2005/06 et 3 074 tonnes en 2001/02. La moyenne annuelle est de 977 tonnes.

Selon les responsables de la DHS, les productions d'huile de coton sont totalement écoulées chaque année, la demande étant largement supérieure à l'offre. Mais on constate des écarts entre la production et les ventes ; les ventes sont parfois supérieures à la production. Ceci s'explique par les pratiques de ventes anticipées par l'entreprise. Les ventes par anticipation entraînent des livraisons de compensation au début de la campagne suivante, d'où la supériorité de la production aux ventes.

La demande de tourteau

Le tourteau de coton est essentiellement utilisé pour l'alimentation animale et a servi par le passé à la fertilisation de la culture de coton. Il est riche en cellulose et contient du gossypol, ce qui limite son utilisation dans l'alimentation animale aux ruminants tels que les bovins.

La demande de tourteau par les éleveurs et les agro-éleveurs pour le complément de l'alimentation bovine est concentrée sur les cinq premiers mois de l'année civile. Elle atteint son pic entre les mois de février et mai, période où les ressources en tiges de céréales et en paille de brousse sont insuffisantes, voire presque inexistantes.

Quant à son rôle de fertilisant pour la culture du coton, le tourteau est substitué aux engrais chimiques ou leur vient en complément. Cette pratique culturale est arrêtée depuis que l'Office National de Développement Rural (ONDR) ne la préconise plus du fait que le tourteau de coton acidifie le sol.

Le tourteau ne représente qu'une part minimale des ventes de la DHS. Les ventes de tourteau pour les campagnes de 2000/02 à 2007/08 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16. Quantités des ventes des tourteaux par campagne (tonnes)

Campagne	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	Moyen.
Ventes	26 070	20 258	14076	11 493	11 493	22 140	10 710	14 530

Source : Cotontchad (DHS)

Les variations entre le niveau de production et celui des ventes sont liées aux pratiques commerciales de la DHS, notamment les ventes anticipées.

Contrairement à l'huile dont l'achat doit passer nécessairement par le nom d'un commerçant, le tourteau est supposé être vendu aux clients tous venants. Mais comme l'huile, il est vendu et enlevé au niveau de la Direction de l'Huilerie Savonnerie.

Concurrence des produits de substitution

L'huile de coton fait face à une offre concurrente qui ne joue un rôle significatif que lors des carences des produits de l'huilerie en fin des saisons de pluies. La concurrence est remplacée par l'huile d'arachide locale, l'huile d'arachide du Soudan, l'huile d'olive de la Lybie, l'huile de palme du Nigéria et l'huile de palme d'Asie (Malaisie). L'importation des huiles est presque uniquement frauduleuse. Selon les responsables de la DHS, ces huiles n'atteignent généralement pas tous les marchés couverts par les huiles de l'huilerie.

Bien que pas de façon très importante, l'huile d'arachide produite localement de façon artisanale est la principale offre concurrente de l'huile de coton. Cette concurrence est saisonnière et régionale en fonction de la production d'arachide. Si la production d'arachide est abondante, son huile est produite en quantité après la récolte et vendue sur les marchés de N'Djaména, Moundou, Sarh, Abéché, etc., surtout pendant les premiers mois de la commercialisation du coton graine entre novembre et janvier.

Il existe aussi d'autres huiles de production endogène encore moins concurrentes : huile de karité, huile de sésame et huile de courge.

Les huiles importées frauduleusement sont de mauvaise qualité et ne pénètrent le marché qu'en fin de saison des pluies au moment des carences en huile de coton. Leur seul atout réside dans le faible prix, surtout en ce qui concerne l'huile de palme venant du Nigéria.

Concernant le tourteau, il n'existe pas de concurrence étant donné que la DHS est le seul producteur du tourteau de coton dans le pays.

Organisation et fonctionnement du marché des produits de la DHS

Ce sous-chapitre porte essentiellement sur les acteurs du marché, les circuits et les conditions de distributions.

Les acteurs des marchés de l'huile et du tourteau

La clientèle de l'huile de coton est constituée des grossistes, des commerçants détaillants et des consommateurs (ménagères). Celle du tourteau est aussi constituée des grossistes, des éleveurs, des agro-éleveurs et autres.

Selon Horus (2000), le nombre élevé des clients de la DHS résulte de l'absence de minimum d'enlèvement et de prix différenciés en fonction des quantités achetées. Il a jugé ce nombre, environ 300, beaucoup trop élevé, et a proposé un nombre maximum de 30 clients. Environ trois cent (379 en 1999 et 247 en 2009), ces grossistes sont répartis géographiquement dans les villes suivantes par ordre décroissant : Moundou, N'Djaména, Sarh, etc. Les répartitions géographiques des années 1999 et 2009 sont les suivantes :

Tableau 17. Répartition des clients de DHS

Année	Moundou	N'Djaména	Sarh	Pala	Bongor	Kélo	Autres	Total
1999	273	25	15	0	0	5	0	379
2009	184	41	0	6	5	4	7	247

Source : Rapport Étude de Faisabilité de l'Autonomisation de la DHS, Cotontchad (DC)

Les grossistes de N'Djaména largement moins nombreux que ceux de Moundou réalisent le plus gros des ventes. Les ventes à l'exportation sont principalement réalisées par les commerçants de Moundou qui profitent de la proximité de la RCA.

Un grand nombre de clients ne sont pas des commerçants mais des particuliers de Moundou ou venant d'ailleurs qui obtiennent des quantités plus importantes que les besoins d'un particulier. Ces derniers qui ne paient pas les mêmes taxes que les commerçants représentent une concurrence déloyale. Ceci serait, selon les propos des responsables de la DHS, la cause de la diminution du nombre des clients d'ailleurs recommandée. Ces derniers sont découragés par l'obligation d'acheter les produits de la DHS auprès des personnes influentes non commerçantes qui ont un accès plus facile aux autorisations d'achat. Ces autorisations, bien que obtenues au nom des commerçants (particulièrement pour l'achat de l'huile), leur sont souvent revendues moyennant une marge importante.

Les circuits et les conditions de distribution

Le produit d'appel pour les grossistes est l'huile alimentaire dont les ventes sont effectuées uniquement à Moundou au niveau de la DHS. Elles se font par attribution des quotas aux clients par les responsables de l'huilerie.

Les attributions des quotas des produits finis de la DHS sont très sensibles car le principe n'est pas toujours rationnel dans son application et sous-tend une implication forte des dirigeants de la DHS. Selon l'étude de PriceWaterHouseCoopers, aux périodes de l'année où les cours sont au plus haut niveau, la DHS n'accorde plus de quotas, sauf par le biais des autorités locales qui se font payer leur « droit » de quota, ce droit variant entre 2 500 et 25 000 FCFA/fût en fonction de la saison et de l'autorité (Préfet, Commissaire, Ministre, etc.). Pendant les périodes commerciales plus calmes, les quotas sont régulièrement affichés par le service commercial de la DHS.

En septembre 2008, la Direction Générale de la Cotontchad a décidé de réglementer la commercialisation des produits finis de la DHS à partir du 1^{er} novembre 2008 (Décision N° 002/2008/DG/DHS). Une Commission d'examen des dossiers d'agrément des commerçants de DHS a été créée au sein de la Cotontchad par Décision N° 001/DAMG/DG/2008 du 22 octobre 2008. La Décision N° 002 stipule que l'agrément des clients relève de la seule autorité de la Direction Générale de la Cotontchad après examen des dossiers par la commission. Elle détermine la composition du dossier dont une attestation d'exonération de 4% d'IRPP. Le nombre de clients à agréer est limité tout au

plus à 65. Les quotas trimestriels seront attribués et tout quota non enlevé dans un délai n'excédant pas une semaine sera attribué aux autres clients agréés.

L'enlèvement des marchandises doit respecter les étapes suivantes :

- le prépaiement par le grossiste sur le compte bancaire de l'huilerie du montant de l'autorisation d'achat accordée par la DHS dans le passé, et aujourd'hui par la Direction Générale (DG) de la Cotontchad ;
- la facturation par la DG après réception de l'avis de crédit de la banque ou du chèque certifié ;
- enfin, l'enlèvement du produit par le grossiste après obtention de l'autorisation accordée par la DG.

Selon PriceWaterHouseCoopers, les prix sont favorables au printemps. Les graines de coton devenant rares en fin de campagne, la production diminue en saison de pluies ; la production artisanale d'huile d'arachide diminue aussi sensiblement. Ainsi, les prix des huiles montent. Le seuil de tolérance des consommateurs sur l'huile n'est pas connu ; mais il semble que l'élasticité des ventes par rapport au prix pourra encore rester positive comme le démontre la politique commerciale des grossistes en début de la saison des pluies. Ils stockent dès les mois de mars et avril de gros volumes d'huile. Le déstockage intervient en pleine saison des pluies et permet aux grossistes de quasiment doubler leur prix.

Les prix des huiles au niveau de la DHS sont fixés par une commission composée de quelques directions clés de la Cotontchad ; un barème de prix établi sur la base des propositions de la commission est rendu public périodiquement.

Taille du marché de tourteau

Le marché du tourteau de coton n'est pas limité à la zone soudanienne, voire aux zones limitrophes de Moundou comme PriceWaterHouseCoopers l'a souligné dans son rapport d'étude de faisabilité de l'autonomisation de la DHS. Dans certains cas, les commerçants couplent leurs acheminements d'huile avec des sacs de tourteau pour les éleveurs des zones sahélienne et saharienne. Cette année, le tourteau a été vendu au Ministère de l'Élevage pour prêt de 50 millions de FCFA pour le sauvetage du bétail qui a connu de sérieux problèmes de pâturage dans la zone sahélienne.

Le tourteau est aussi exporté vers le Cameroun et le Nigéria, pas directement par la DHS, mais par les commerçants tchadiens ; la quantité exportée demeure de ce fait inconnue.

Les exportations de tourteau par la DHS vers les pays limitrophes sous forme de pellets sont devenues de moins en moins fréquentes, voire inexistantes.

Environnement réglementaire et politiques des échanges commerciaux des États

La Cotontchad est soumise à des impôts et taxes aussi bien sur les ventes que sur les achats. Au niveau des ventes, les impôts et taxes auxquels la société est soumise sont l'IS (40%) qui s'applique au résultat de la société, la TVA (18% sur les ventes locales avant 2006), l'IRPP (4%) et la RS (2%). L'IS est un impôt sur le résultat de la société prépayé chaque mois à travers l'IMF (1,5% du chiffre d'affaires) ; il est aussi prépayé à travers des acomptes

provisionnels correspondant au tiers du solde de l'IS après imputation de l'IMF. Ces acomptes sont étalés sur trois paiements au cours de l'année civile : février, mai et août. A partir de 2006, la Cotontchad est exonérée de la TVA ; mais l'IRPP (4%) qui ne concernait que les fournisseurs lui a été étendu.

Au niveau des achats, la Cotontchad est soumise aux droits de douanes (DD) dont les taux varient de 5 à 30% suivant la nature des produits, l'IRPP (4%) déductible sur l'IS, la RS (2%) et la TCI (1%). Ces impôts sont déductibles à la source et versés à l'État par la Cotontchad.

L'exonération de la Cotontchad de la TVA ne concerne que l'égrenage du coton graine, mais pas la DHS. La DHS collecte aussi des impôts et taxes pour le compte de l'État. Les déclarations, les règlements et les montants restant dus à l'État par la DHS des impôts et taxes, de 2003 à 2009, sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 18. Impôts et taxes de DHS (TVA due, IRPP/achats et ventes, et IMF sur l'IS)

I- DECLARATIONS				
EXERCICE	TVA DUE	IRPP/ ACHATS	IRPP/ VENTES	IMF
2003	149 197 331	21 754 138	168 295 224	46 204 785
2004	-181 579 850	27 226 424	57 735 663	73 512 793
2005	-135 212 753	7 609 160	31 763 721	49 086 086
2006	165 975 415		61 018 357	37 788 428
2007	485 444 428	22 135 725	105 593 877	42 384 626
2008	439 428 865	3 659 177	88 966 668	44 511 990
2009	219 438 899	948 956	38 619 207	15 370 972
TOTAL (I)	1 142 692 335	83 333 580	551 992 717	308 859 680
II-REGLEMENTS				
EXERCICE	TVA	IRPP/ ACHATS	IRPP/ VENTES	IMF
2003	258 963 801			
2004				
2005			3 697 199	43 775 334
2006	10 524 622			29 816 073
2007	126 868 027	7 076 903	127 710 016	88 581 028
2008	140 185 623	1 285 749	18 651 118	-
2009			13 882 140	
TOTAL (II)	536 542 073	8 362 652	163 940 473	162 172 435
RESTANT DU (I) - (II)	606 150 262	74 970 928	388 052 244	146 687 245

Source : Cotontchad (Service Comptabilité DHS)

Les TVA dues sont les TVA collectées sur les ventes par la DHS pour le compte de l'État nettes des TVA (déductibles) facturées à la DHS par les fournisseurs sur les achats. Les montants négatifs de 2004 et 2005 résultent de la faiblesse des ventes des produits DHS ; les TVA collectées sur les ventes n'ont pas pu compenser les TVA facturées par les fournisseurs. Le montant total des impôts et taxes restant dû à l'État fait partie du cumul d'environ 12 milliards des dettes de la DHS présenté dans le tableau 9.

Avant l'an 2000, la DHS avait pratiqué sur plusieurs campagnes d'importantes ventes en hors taxes destinées à l'exportation. Ces ventes qui ont représenté 25 à 30% du chiffre d'affaires entre 1997 et 2000 sont en fait commercialisées par les acheteurs sur le marché

intérieur. Ne supportant pas la TVA (18%) et l'IRPP (4%), les produits de ces ventes sont plus compétitifs que ceux commercialisés TTC par les autres clients. Consciente de cette situation, la Direction Générale de la Cotontchad a suspendu les ventes hors taxes le 20/07/98. Après un constat de mauvaise application du texte, la Direction Générale a fait un rappel de la suspension de ces ventes le 18/04/2000.

Pour les importations frauduleuses, l'application des droits et taxes ne changerait pas significativement la concurrence.

5. Analyse des prix nominaux et réels du coton et des co-produits

Les analyses ont été basées sur les données de prix présentées dans les deux tableaux qui suivent :

Tableau 19. Prix du coton graine et de la fibre (FCFA/kg)

Campagne	Coton graine			Coton fibre			
	1 ^{er} choix*	2 ^e choix*	3 ^e choix*	National**	Régional**	International***	
						FOB	CAF
2000/01	183	110	50	173	448	848	881
2001/02	165	110	60	247	332	677	710
2002/03	160	90	60	483	414	732	765
2003/04	160	90	60	461	498	826	859
2004/05	190	120	80	434	382	602	635
2005/06	160	120	80	287	342	633	666
2006/07	160	102	65	410	345	625	658
2007/08	160	101	66	135	342	669	702
2008/09	180	116	77			612	645
2009/10	180	119	78				

Source : Cotontchad (DP*, DFC** et DC***)

Le prix du coton graine de premier choix a baissé d'environ 2% en 10 ans ; mais les variations inter annuelles sont très importantes, allant de 160 FCFA/kg à 190 FCFA/kg. Le prix de la fibre en position CAF a connu une baisse plus importante d'environ 27% en 9 ans, soit 3% de baisse par an.

Les ventes nationales et régionales de la fibre sont en très petites quantités par rapport aux ventes internationales. Ces ventes ne concernent que la fibre déclassée ne pouvant être exportée qui ne sert qu'à la fabrication des matelas.

Les prix de la graine, des huiles et du tourteau présentés dans le tableau qui suit ont plutôt connu des hausses contrairement à ceux du coton graine et de la fibre.

Tableau 20. Prix de la graine, de l'huile et du tourteau de coton

Campagne	Graine de coton FCFA/tonne	Huile neutre de coton		Huile raffinée	Tourteau
		Fût de 200 litres (FCFA/fût)	Bidons de 20 litres (FCFA/bidon ⁷)	FCFA/bidon de 15 litres	FCFA/tonne TTC
2000/01	18 000	90 000	10 580	8 385	16 500
2001/02	18 000	105 000	12 600	9 500	35 715
2002/03	18 000	120 000	14 600	12 000	50 000
2003/04	18 000	120 000	10 320	12 000	50 000
2004/05	18 000	105 000	7 200	9 650	42 850
2005/06	20 000	120 000	9 600	10 800	42 850
2006/07	20 000	121 820	12 160	10 925	39 235
2007/08	20 000	121 820	12 160	10 858	42 857
2008/09		135 000	13 500	12 000	64 285

Source : DHS

Le prix de la graine facturé au principal client (DHS) par la Cotontchad est passé de 18 FCFA/kg au moment de la séparation et privatisation de l'entité à 20 FCFA/kg après sa réintégration à la société cotonnière. Celui de l'huile neutre en fût a connu une hausse de 50% en 9 ans, soit 5,6% par an ; et celui du tourteau a augmenté considérablement de 290% sur la même période, soit une hausse de plus de 32% par an. La baisse temporaire du prix de l'huile en 2004/05 est liée à la privatisation de l'huilerie. Cette année était la première campagne après la privatisation de l'huilerie savonnerie. HS SA n'avait pas de trésorerie pour financer la campagne. Elle a procédé à des ventes anticipées importantes. Dès le début de la campagne, quand HS SA procédait à la livraison des produits en compensation de l'argent avancé par les clients, beaucoup d'huile artisanale s'était retrouvée sur le marché. Les produits HS SA étaient devenus moins compétitifs. Les clients de HS SA, ne pouvant vendre sur le marché, se sont réservés de réclamer la compensation auprès de l'huilerie. HS SA s'est retrouvée avec des quantités énormes des produits invendus ; elle a ainsi décidé de casser les prix pour favoriser les évacuations de ses produits.

Pour le besoin des analyses, les prix ci-dessus ont été traduits en FCFA/kg pour tous les produits.

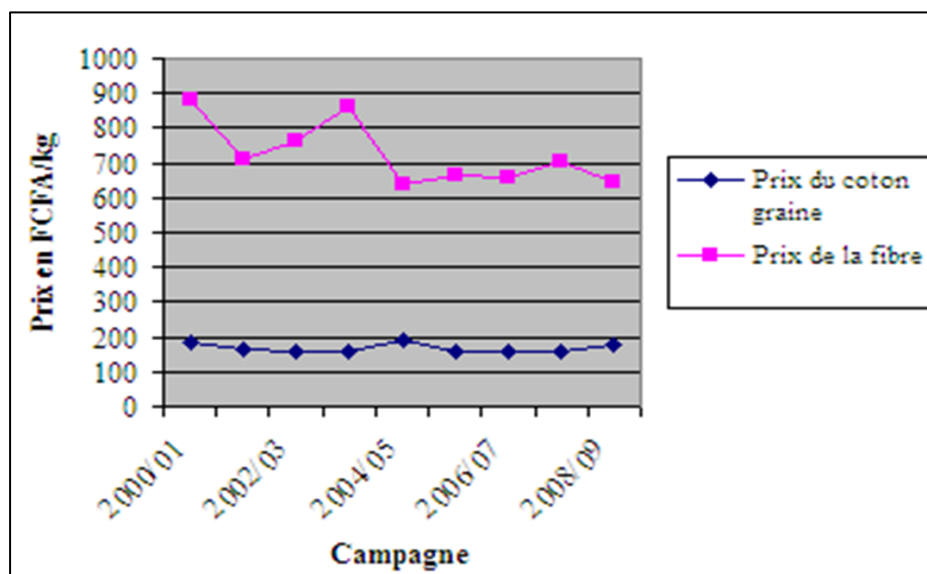
⁷De 2000/01 à 2005/06, l'huile neutre était conditionnée dans des bidons de 25 litres. A partir de 2006/07, l'huile neutre est conditionnée dans des bidons de 20 litres. Cependant, tous les prix de la 4^e colonne du tableau 21 sont convertis en FCFA par bidon de 20 litres. »

Les tendances des prix sont représentées par les graphiques qui suivent :

5.1. Prix du coton graine et de la fibre

Le premier graphique compare les évolutions du prix du coton graine et de celui de la fibre.

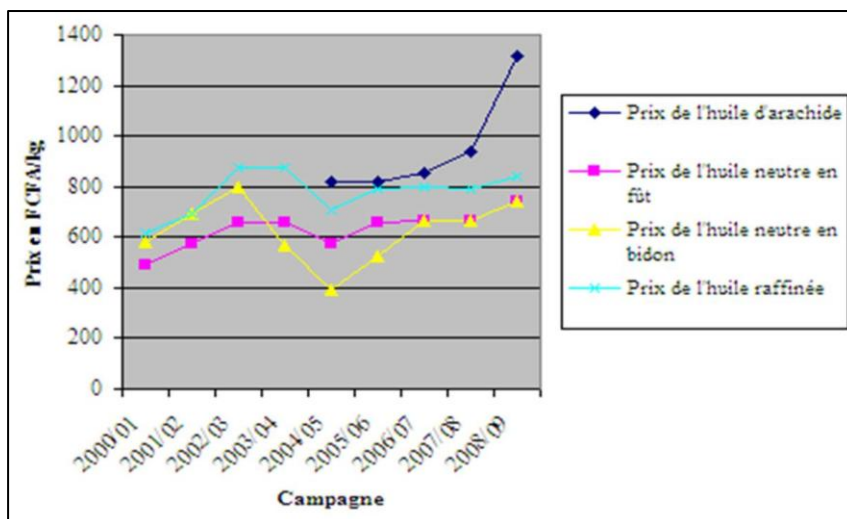
Graphique 1. Évolution des prix nominaux du coton graine et de la fibre



Il ressort du graphique 1 que les deux prix n'évoluent pas dans le même sens. En 2004/05, le prix nominal du coton graine a augmenté atteignant son niveau le plus élevé de la période des 9 campagnes alors que celui de la fibre a plutôt baissé à son niveau minimum.

Le graphique 2 suivant présente l'évolution des prix de l'huile d'arachide et des huiles neutre et raffinée de coton.

Graphique 2. Évolution des prix nominaux des huiles d'arachide et de coton

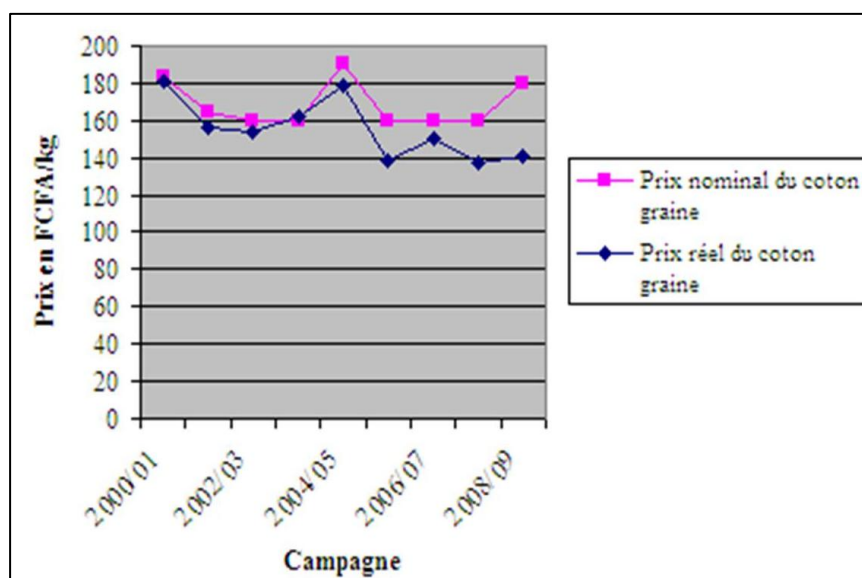


Il ressort du graphique 2 que les prix de toutes les huiles ont des tendances générales à la hausse. Aussi, le prix de l'huile d'arachide est plus élevé que ceux des huiles de coton et a connu une hausse plus importante en 2008/09. Les prix des huiles neutre et raffinée de coton ont des tendances semblables, le prix de l'huile raffinée étant sensiblement supérieur à celui de l'huile neutre.

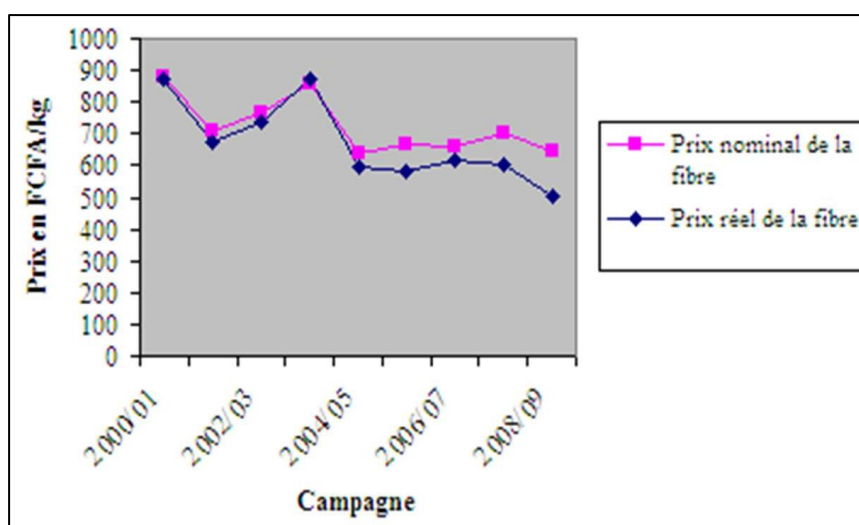
Les prix des huiles de coton ont connu une baisse en 2004/05 correspondant au début de la vie privée de la DHS sous le nom de HS SA.

Les deux autres graphiques (3 & 4) qui suivent comparent les prix nominaux du coton graine et de la fibre à leurs prix réels. Les prix nominaux sont rendus réels en utilisant l'indice général à la consommation de l'INSEED. L'indice général à la consommation qui avait pour base 100 en janvier 1994 a été rendu constant en 2000.

Graphique 3. Évolution du prix nominal et du prix réel du coton graine



Graphique 4. Évolution du prix nominal et du prix réel de la fibre



Le graphique 3 montre que le prix nominal et le prix réel du coton graine n'ont pas évolué dans le même sens sur toute la période d'étude dû à la variation de l'inflation. En 2003/04 et 2006/07, le prix nominal du coton graine est resté constant alors que son prix réel a augmenté sous l'effet de la baisse de l'inflation ; mais, en 2008/09, le prix nominal du coton graine a sensiblement augmenté alors que son prix réel est resté stable sous l'effet d'une relative forte inflation.

Le graphique 4 indique aussi que le prix nominal et le prix réel de la fibre sur le marché international ont évolué inversement au cours de quelques campagnes. En 2005/06 et 2007/08, le prix nominal de la fibre a légèrement augmenté alors que son prix réel a plutôt légèrement baissé ; et en 2006/07, le contraire s'est produit : le prix nominal a légèrement baissé alors que le prix réel a augmenté.

Pour tous les produits dont les prix sont analysés ci-dessus et ci-après, les prix réels sont en dessous des prix nominaux respectifs dû à l'inflation qui a une tendance générale à la hausse ; l'indice à la consommation base = 100 en 2000 est passé de 101 en 2000/01 à 116.1 en 2007/08 et à 127.8 en 2008/09¹⁰. Quelques particularités d'évolution des prix s'observent pendant certaines campagnes où les prix réels sont parfois supérieurs aux prix nominaux dû à la baisse relative de l'inflation.

5.2. Prix de la graine de coton

Les graines sont valorisées à un prix de 30 FCFA/kg ex-usine d'égrenage¹¹. Mais la Cotontchad les a facturées à la DHS à 18 FCFA/kg hors taxes quand la DHS était séparée de la société cotonnière. A partir de la campagne 2005/06, correspondant à la réintégration de DHS à la Cotontchad, les graines sont facturées à 20 FCFA/kg hors taxes. Les prix de

¹⁰ L'indice de 2008/09 est la moyenne des huit premiers mois de l'année 2009 (janvier à août).

¹¹ Étude de l'autonomisation de DHS (PriceWaterHouseCoopers 2000).

vente des graines à la DHS, aux éleveurs et agro-éleveurs tchadiens et dans la sous-région (principalement aux nigériens) sont présentés dans le tableau 22 suivant.

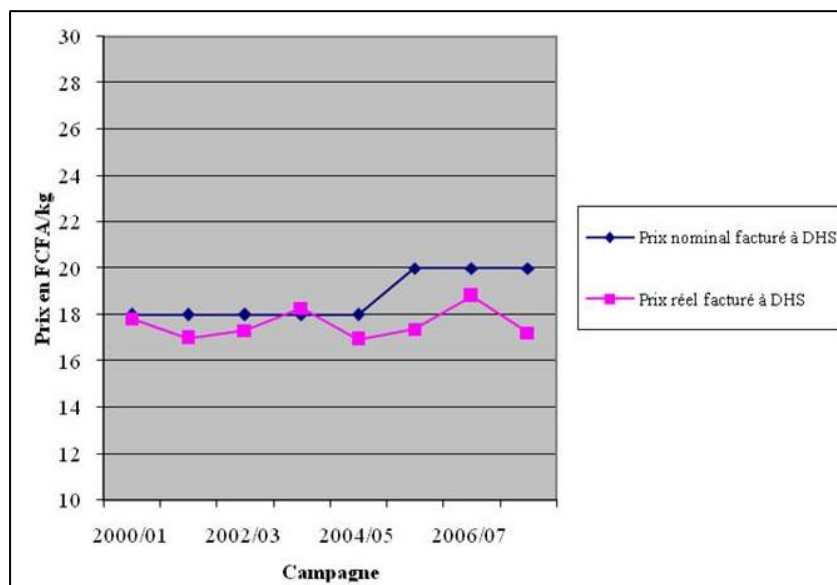
Tableau 21. Prix de vente de la graine de coton à DHS et à d'autres clients (FCFA/kg)

Campagne	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Prix DHS (HT)	18	18	18	18	18	20	20	20
National	12,7	29,5	18,0	18,1	18,0	17,9	19,1	21,6
Régional		10,1	30,0		17,5	13,5	19,4	15,6

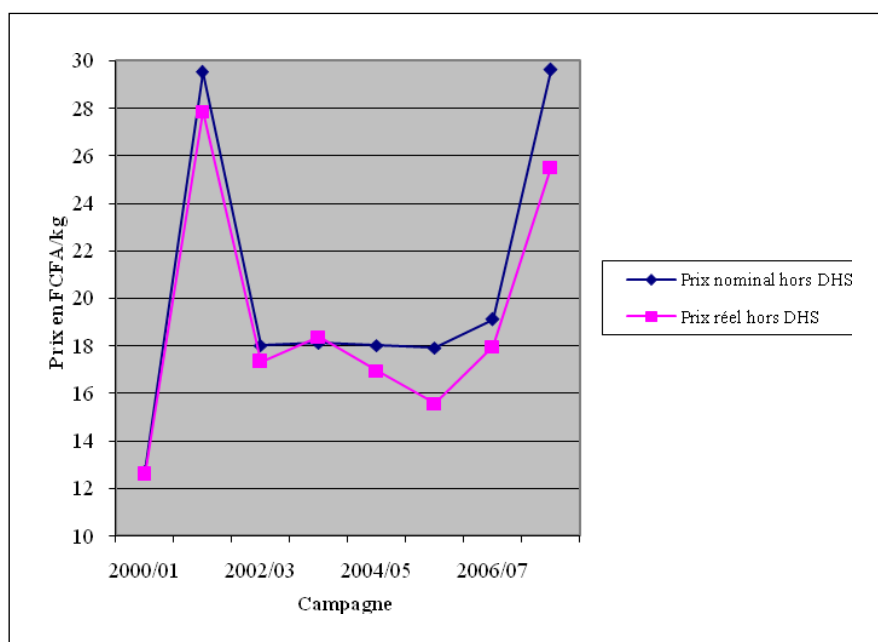
Source : Cotontchad (DHS et DFC)

Les graphiques 5 et 6 ci-après donnent les tendances des prix de la graine de coton (nominal et réel) facturé à DHS et vendue au niveau national hors DHS.

Graphique 5. Évolution du prix nominal et du prix réel de la graine de coton facturé à DHS



Graphique 6. Évolution du prix nominal national et du prix réel de la graine de coton vendue hors DHS



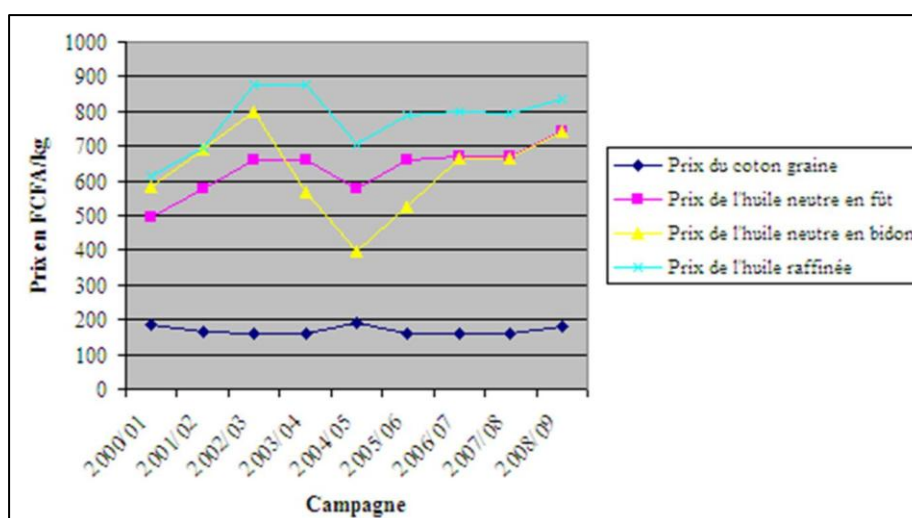
Le graphique 5 montre que le prix réel de la graine de coton a beaucoup plus fluctué comparé au prix nominal facturé à la DHS par la Cotontchad qui est resté constant à 18 FCFA/kg pendant les 5 premières années (2000/01 à 2004/05) et à 20 FCFA/kg au cours des 3 années suivantes. La baisse de l'inflation (indice < 100) en 2003/04 a rendu le prix réel légèrement supérieur au prix nominal qui est resté constant.

Le graphique 6 indique que le prix nominal de la graine vendue aux éleveurs et agro-éleveurs tchadiens est resté presque invariable sur quatre campagnes (2002/03 – 2005/06) alors qu'en terme réel, ce prix a légèrement augmenté de 2002/03 à 2003/04, et il a baissé les deux campagnes suivantes (2003/04 à 2005/06).

5.3. Prix des huiles neutre et raffinée de coton

Le graphique 7 compare les prix nominaux des huiles de coton au prix du coton graine. Les prix des huiles sont traduits en FCFA/kg en utilisant la densité de l'huile à 30° (0,9122) pour permettre une bonne comparaison.

Graphique 7. Évolution des prix nominaux du coton graine et des huiles de coton

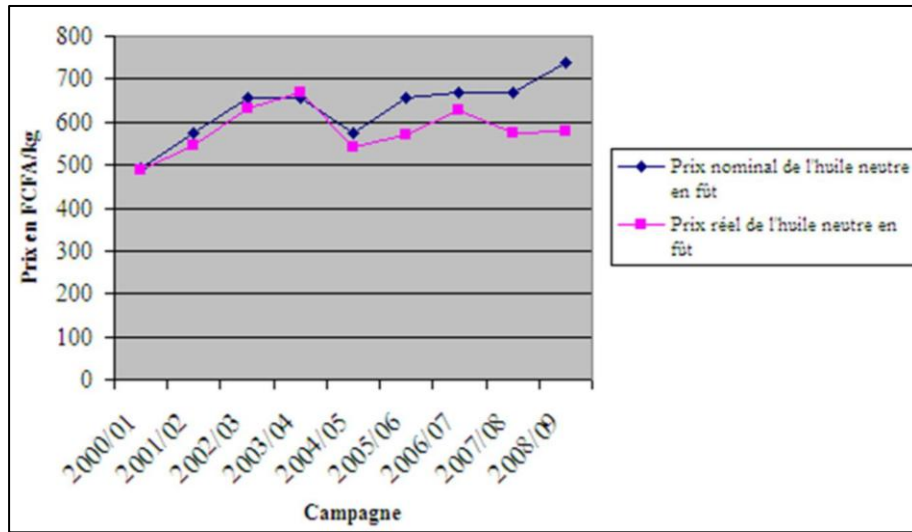


La remarque à noter ici est que les prix nominaux des huiles ont été en hausse pendant les trois premières années (2000/01 à 2002/03) quand le prix du coton graine était légèrement en baisse. Le contraire s'est produit en 2004/05 quand le prix du coton graine a augmenté et a atteint son plus haut niveau de la période des 9 campagnes alors que les prix des huiles ont fortement baissé pour des raisons liées à la privatisation de la DHS (voire commentaire sous le tableau 20 en page 35). Aussi, le prix de l'huile raffinée est nettement supérieur à ceux de l'huile neutre.

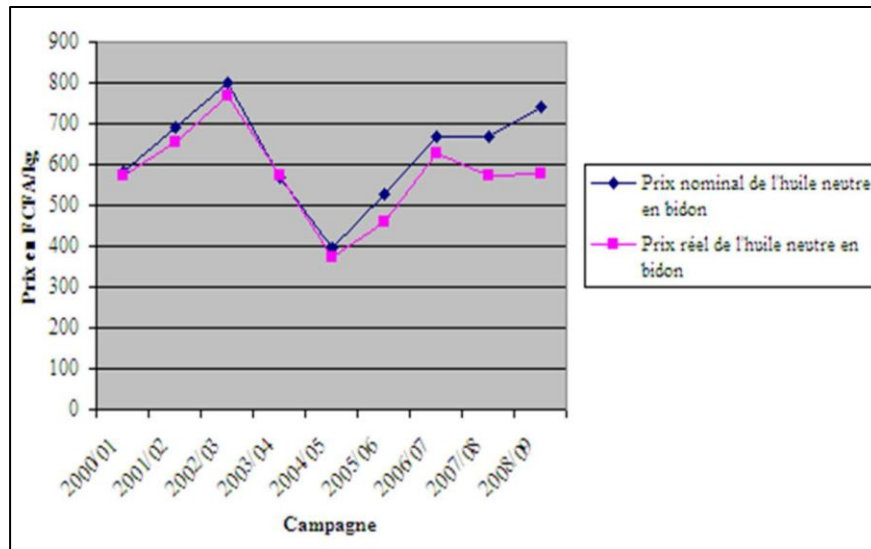
Il est également à noter que l'huile neutre en bidon a été vendue plus cher que l'huile neutre en fût de 2000/01 à 2002/03 ; le contraire s'est produit entre 2003/04 et 2006/07. A partir de 2006/07, l'huile neutre en fût et l'huile neutre en bidon ont presque le même prix.

Les graphiques 8,9 et 10 ci-après présentent les évolutions des prix nominaux et réels respectivement pour les huiles neutres en fût et en bidon et pour l'huile raffinée.

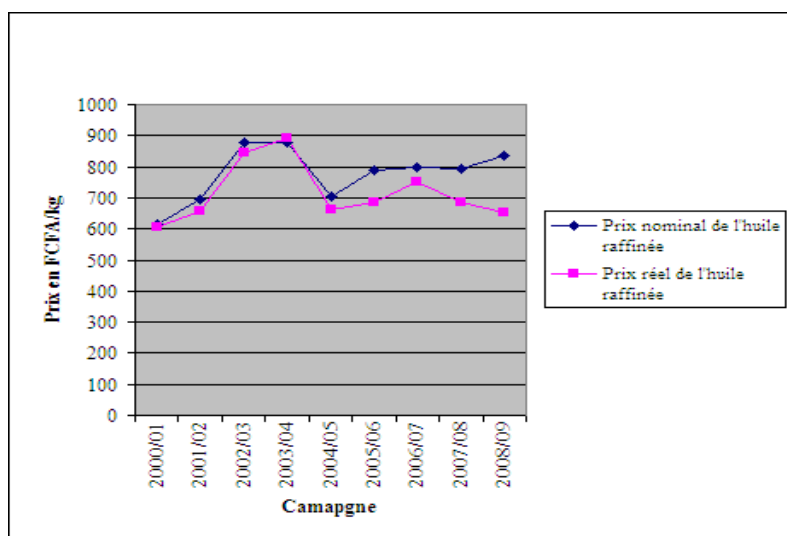
Graphique 8. Évolution du prix nominal et du prix réel de l'huile neutre en fût



Graphique 9. Évolution du prix nominal et du prix réel de l'huile neutre en bidon



Graphique 10. Évolution du prix nominal et du prix réel de l'huile raffinée



Le graphique 8 indique que le prix nominal de l'huile neutre en fût est resté invariable de 2002/03 à 2003/04 et de 2006/07 à 2007/08, mais son prix réel a augmenté en 2003/04 et en 2006/07 dû à la baisse relative de l'inflation. La reprise de l'inflation en 2007/08 a rabaisé le prix réel face au prix nominal qui est resté toujours constant. En 2008/09, le prix nominal de l'huile neutre en fût a connu une hausse assez importante ; son prix réel est resté au niveau de celui de la campagne précédente dû à une augmentation continue et sensible de l'inflation.

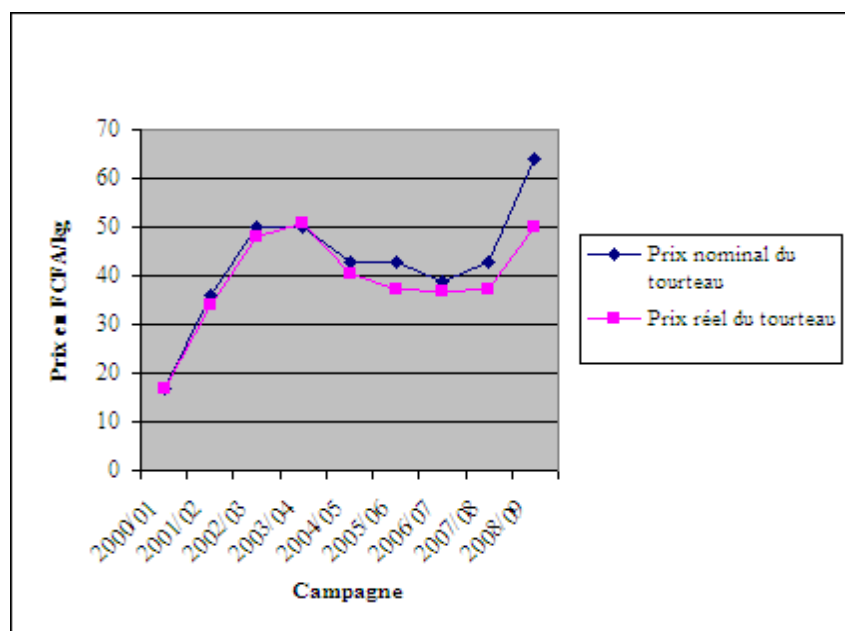
Le graphique 9 montre aussi une baisse du prix réel de l'huile neutre en bidon en 2007/08 quand le prix nominal est resté constant dû à la hausse de l'inflation, et une stabilité du prix réel au cours de la campagne suivante malgré la hausse importante du prix nominal qui est annihilée par l'inflation.

Le graphique 10 montre que le prix nominal et le prix réel de l'huile raffinée ont relativement suivi les mêmes tendances que ceux de l'huile neutre en fût à la seule différence des niveaux des prix plus élevés pour l'huile raffinée.

5.4. Prix du tourteau

Le graphique 11 présente l'évolution du prix nominal et du prix réel du tourteau.

Graphique 11. Évolution du prix nominal et du prix réel du tourteau



Il ressort de ce graphique que le prix nominal et le prix réel du tourteau ont évolué généralement ensemble. Trois constats s'observent en fonction de l'évolution relative de l'inflation. En 2002/03 et 2003/04, le prix nominal du tourteau est resté constant alors que son prix réel a légèrement augmenté dû à une faible baisse de l'inflation ; en 2004/05 et 2005/06, le prix nominal du tourteau est aussi resté constant alors que son prix réel a plutôt baissé dû à la reprise de l'inflation ; et en 2005/06 et 2006/07 le prix nominal du tourteau a baissé alors que son prix réel est resté constant dû à la baisse de l'inflation.

6. Contraintes au développement des co-produits et types de changements nécessaires au niveau institutionnel, politique et technologique

Les contraintes de la filière coton en général et des co-produits du coton en particulier se situent à plusieurs niveaux ; les principales sont agronomiques, industrielles et commerciales.¹²

Au niveau agronomique

La grande faiblesse de la filière cotonnière tchadienne est sans conteste le médiocre rendement moyen du coton graine à l'hectare (moins de 500 kg/ha en 2006/07 et 2008/09 tels que présentés dans le tableau 4). Le rendement moyen de coton au Tchad est d'environ la moitié de celui des pays de l'Afrique de l'Ouest et certains autres pays de l'Afrique du Centre; ce qui ne permet pas une juste rémunération des producteurs. Les causes de cette faible productivité sont nombreuses : la faible intensification de la culture cotonnière du fait des coûts très élevés des intrants chimiques ; la mise en place partielle des besoins exprimés par les producteurs ; les formules de productivité appliquées actuellement au Tchad, d'ailleurs non respectées, ne permettent pas une bonne fertilisation ; les mauvaises pratiques culturales adoptées par des nombreux producteurs de coton dues au faible encadrement et à l'insuffisance des programmes de vulgarisation pour la remise à jour des techniques culturales auprès des paysans. L'Office National de Développement Rural (ONDR) chargé de l'encadrement technique des cotonculteurs n'assure plus, depuis plus d'une dizaine d'années, son indispensable fonction d'encadrement, de vulgarisation et de formation faute de moyens humains, matériels et financiers. L'espérance est que la dotation de l'ONDR en 2007 par l'État d'un budget programme sur trois ans qui n'est réellement entré en vigueur qu'en 2008 peut relever la pente.

L'indisponibilité des intrants en quantité et à temps est un réel problème qui handicape la productivité. Les intrants sont fournis par la Cotontchad sur la base d'un crédit productivité financé par le pool bancaire national avalisé par l'État. Depuis les deux dernières campagnes l'achat des intrants passe par le marché public avec des constats de retard important dû à la lenteur administrative dont la conséquence est le manque des intrants pour de campagnes entières (2008/09 et 2009/10). Avant, la commande des intrants était indépendante du marché public. La production cotonnière de la campagne 2008/09 a été réalisée sur la base d'un reliquat de 7 000 tonnes de NPKSB de la campagne précédente, ce qui représente à peine la moitié des besoins des producteurs. Pour la campagne 2009/10, aucun sac de NPKSB n'est disponible en position usine à la mi-juillet 2009 ; seul un stock de 1 800 tonnes d'urée et de 500 000 dosettes d'insecticide binaire constitué de la commande de la campagne 2008/09 qui était arrivée avec retard pour la campagne a été mis en place. La commande de 5000 tonnes de NPKSB et de 500 000 dosettes d'insecticide, pour la campagne 2009/10, lancée en avril est encore en position

¹² Les idées exprimées proviennent principalement de deux sources : - Cotontchad. (Mars 2004). « Plan de Relance de la Production Cotonnière à partir de la campagne 2004/05 » et Cotontchad : Direction Générale. (Avril 2008). « Intervention du Directeur Général de la Cotontchad lors de la Visite du Gouverneur de la Banque Centrale ». Certaines idées proviennent aussi des entretiens avec les responsables de DHS et de la Direction Générale de la Cotontchad.

CAF Douala au Cameroun. La commande complémentaire de 3 000 tonnes de NPKSB et 2 000 tonnes d'urée financée par des subventions de l'État à la Cotontchad a été lancée au courant du mois de juin 2009. Ces intrants, dont la quantité est nettement inférieure à la moitié des besoins des producteurs, ne seront pas disponibles à temps pour une utilisation rationnelle. Le tableau ci-dessous présente les quantités et les prix des intrants mises en place pendant les 9 dernières années.

Tableau 22. Quantités et prix des intrants mis en place par campagne

Campagne	QUANTITES				PRIX EN FCFA		
	Semence (tonne)	NPKSB sac 50 kg	Urée sac 50 kg	Insecticide	NPKSB sac 50 kg	Urée sac 50 kg	Insecticide dosette 25 ml
2000/01		317 542	91 480		14976	12 340	
2001/02		393 308	95 005		13 995	13 423	
2002/03	8 367	260 613	86 102		14 719	13 702	
2003/04	9 289	321 952	100 136		14 086	13 120	
2004/05	12 242	298 390	151 354	3 551 831	15 028	13 842	770
2005/06	12 477	320 059	122 733	3 399 825	14 443	13 666	844
2006/07	10 570	247 574	78 209	2 629 759	14 999	14 469	831
2007/08	9 050	142 533	45 301	1 712 492	15 026	14 779	857
2008/09	5 814	140 000	18 733	232 229	15 026	14 779	857
2009/10					15 000	14 000	850

Source : Cotontchad (DP)

Quant à la répartition des intrants entre les producteurs, la Cotontchad ne reconnaît que l'Association Villageoise (AV) qui représente les producteurs d'un village ; elle met les intrants à la disposition de l'AV en position de son magasin au village. L'AV distribue les intrants aux groupements des producteurs du village en fonction des besoins exprimés. C'est à chaque groupement de répartir sa dotation entre ses membres (producteurs de coton) suivant les besoins exprimés. Le recouvrement se fait à la source par la Cotontchad au moment du paiement du revenu du coton à l'AV. Le coût des intrants est ainsi déduit de la valeur du coton, et la différence est payée à l'AV.

Aussi, les deux variétés de coton cultivées au Tchad (STAM F importée du Togo et A51 développée au Tchad) datent de plus de 10 ans et sont en état de dégénérescence, perdant ainsi beaucoup de leur qualité. L'Institut Tchadienne de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) n'a pas été en mesure de proposer de nouvelles variétés plus performantes et d'assurer une bonne multiplication des semences faute des moyens tant matériels que financiers. La proposition de la recherche de substituer la variété A56 disponible à la station à la A51 n'est pas encore entrée en vigueur. A cela s'ajoute le taux d'équipement en matériels agricoles qui demeure bas.

Il va falloir envisager une politique d'intensification et de mécanisation de la culture cotonnière qui passe par le développement de l'encadrement rural, le renforcement de la recherche agronomique et la mise à la disposition à moindre coût des crédits agricoles aux producteurs. Cette politique devrait permettre de relancer la production du coton graine, ainsi que celles de la fibre et des produits de la DHS, qui ont amorcé une chute importante depuis plusieurs campagnes. Aussi, la fonction intrants agricoles semble peser lourdement

sur la Cotontchad. Il serait souhaitable de rendre indépendants les pôles industriel et agronomique. Il s'agit de détacher le volet intrants agricoles de la Cotontchad. Ce volet peut être confié à une interprofession cotonnière à mettre en place sous la tutelle de laquelle deux structures peuvent être créées : une s'occupant de l'achat et de la gestion des intrants, et l'autre chargée du recouvrement du crédit.

Au niveau industriel

La vétusté des outils industriels de la Cotontchad en général et de la DHS en particulier ne permet pas une bonne performance.

En effet, sur les 9 usines d'égrenage que compte la Cotontchad, 3 seulement répondent aux normes technologiques actuelles. Les autres usines datent de la vieille technologie et il est actuellement très difficile d'assurer la maintenance de ces usines étant donné que les pièces de rechanges ne sont plus fabriquées.

Concernant la Direction de l'Huilerie Savonnerie, l'outil industriel est fréquemment interrompu pour diverses causes, notamment les pannes techniques, une mauvaise programmation de l'entretien, et des ruptures d'approvisionnement en matières premières ou en consommables. La gestion des flux physiques de matières premières, consommations intermédiaires et produits est défectueuse. La gestion des commandes est caractérisée par des retards de livraison. Un travail est en train d'être abattu par la Direction Générale de la Cotontchad et sa Direction de l'Huilerie Savonnerie pour rendre performante la gestion des commandes. L'outil industriel ne permet pas une gestion fine du processus, indispensable pour optimiser les rendements matières et les consommations. Le flux journalier d'entrée de graines dans le processus n'est pas mesuré. Les mesures intermédiaires de flux ou de paramètres permettant d'apprécier les performances du processus lui-même sont insuffisantes (HORUS 2000). La bascule qui permet de mesurer la consommation journalière des graines ne fonctionne pas. Aussi, les moyens pour la mesure journalière des rendements au décorticage n'existent pas.

La mise à niveau de l'outil industriel et la formation des ressources humaines compétentes sont les facteurs clés de succès. Il va falloir redimensionner les capacités industrielles en liaison avec le potentiel de production d'une part et de favoriser l'émergence des ressources humaines compétentes capables d'assurer convenablement la conduite des installations industrielles. L'investissement d'une partie des subventions de 2006/07 sur les pièces de la presse a amélioré la performance de la campagne 2008/09 en cours. A la date du 25/07/09, 25 500 tonnes de graines sont déjà triturées alors que l'année précédente seulement 24 000 tonnes ont été triturées à la date du 10/10/08. Aussi, à la date du 25/07/09, 4 250 tonnes d'huile brute ont été produites comparé à seulement 3 890 tonnes à la date du 10/10/08. La quantité des graines triturées l'année dernière n'est pas encore atteinte quand la DHS a déjà produit la quantité d'huile de la campagne précédente ; c'est-à-dire qu'avec peu de graines la DHS a produit plus d'huile. Le changement des barreaux de la presse a favorisé une meilleure pression entraînant plus de gain en huile au détriment du tourteau ; ce qui conduira à une amélioration du résultat de l'unité à la fin de l'exercice.

Dans le projet de Contrat de Performance de la Filière Coton (2007/08-2009/10) qui demeure encore au stade de projet, la Cotontchad s'est engagée à lever sa capacité de

trituration de l'huilerie à 90% et son rendement en huile à 19%. Pour ce faire, la DHS a besoin des investissements de renouvellement et même d'extension en cas d'augmentation de la production. En effet, comme pour les usines d'égrenage, la plupart des machines de la DHS sont en déphasage avec l'évolution de la technologie au point où leur maintenance devient difficile, tant les pièces de rechange ne sont plus fabriquées. L'achat de deux bascules prévu sur les investissements 2009/10 est en deçà des besoins réels.

Au niveau commercial

La Cotontchad a développé depuis sa création une politique commerciale très efficace qui consiste à vendre directement aux filateurs la plus grande partie de sa fibre de coton qui est très appréciée par la clientèle à cause de ses caractéristiques technologiques. Cependant, cette politique ne fonctionne pas bien ces dernières années à cause des retards de livraison, eux-mêmes liés aux retards de démarrage de la campagne et aux défis industriels. Des efforts doivent être entrepris pour assurer la ponctualité dans les livraisons afin de garantir la fidélisation de la clientèle.

Il n'existe pas une stratégie commerciale stable et clairement affichée pour les produits de la DHS. La « politique » de vente souffre d'inconstance et de manque de transparence. Il en est résulté une déstructuration des réseaux de distribution préjudiciable, avec des difficultés de ventes ou une mauvaise valorisation des produits. La Décision N° 002/2008/DG/DHS du 25 septembre 2008 régleme les ventes des produits de la DHS. Mais son application nécessite une amélioration.

La part des marchés des produits de la DHS continue à baisser. Une politique d'élargissement du marché des produits de la DHS tant au niveau national que régional permettra le développement de l'entreprise. La Cotontchad s'est aussi engagée, dans le contrat de performance en projet, à mieux valoriser les produits de l'huilerie et à augmenter la production, ce qui pourrait engendrer une progression constante du chiffre d'affaires. Une diversification de la production de l'huile à travers la trituration de l'arachide en plus des graines de coton pourrait renforcer la DHS.

Pour le tourteau, la dispersion des clients (éleveurs), le manque des moyens de transport et le prix constituent des contraintes au développement des ventes. L'organisation des éleveurs augmentera grandement la demande et la consommation du tourteau. D'ores et déjà certains éleveurs nomades commencent à s'installer.

Au delà de ces trois principales contraintes, la situation du marché mondial du coton ne peut être ignorée. Il s'agit de la chute des cours causée par les subventions massives octroyées par les pays industrialisés à leurs fermiers producteurs de coton, couplée de la surévaluation de l'euro et donc du FCFA par rapport au dollar.

Bibliographie

- Convention Cadre de Partenariat Entre l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) et la Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad). (Juin 2009)
- Cotontchad : Direction d'Exploitation. (Octobre 2008). « Rapport d'Activité Campagne 2007-2008 »
- Cotontchad : Direction de Production. (17 décembre 2007). « Note Succincte sur la Gestion des Intrants Agricoles par la Cotontchad/Les forces et les faiblesses »
- Cotontchad : Direction Générale. (19 juin 2007). « Mesures de Redressement de la Cotontchad à Court Terme (Campagne 2007-2008) »
- Cotontchad : Direction Générale. (22 octobre 2008). « Décision N° 001/DAMG/DG/2008 Portant Création d'une Commission d'Examen des Dossiers d'Agrément »
- Cotontchad : Direction Générale. (25 septembre 2008). « Décision N° 002/2008/DG/DHS (Avenant à la Décision N° 001) Portant Réglementation des Produits Finis de l'Huilerie Savonnerie de la Cotontchad »
- Cotontchad : Direction Générale. (Avril 2008). « Intervention du Directeur Général de la Cotontchad Lors de la Visite du Gouverneur de la Banque Centrale »
- Cotontchad. (Mars 2004). « Plan de Relance de la Production Cotonnière à partir de la campagne 2004/05 »
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. (09 avril 2001). « Arrêté N° 002/MICA/DG/01 Portant Création et Attribution du Comité Paritaire »
- Ministère des Affaires Etrangères : DGCID/DCT/EPS. Horus Entreprises, Juin 2000. « Audit Technique et Financier de la Cotontchad : Proposition de Plan d'Action à Court Terme ».
- Ministère du Commerce : Direction de Cabinet. (05 mars 2009). « Arrêté N° 004/PR/PM/MCI/CAB/2009 Portant Interdiction de Vente de Graine du Coton »
- Ministère du Développement Industriel, Commercial et Artisanal : Direction Générale. (04 juin 1997). « Arrêté N° 009/MDICA/DG/97 Déterminant le Mécanisme de Fixation du Prix d'Achat aux Producteurs de Coton graine pour la Campagne 1997/1998 »
- Ministère du Développement Industriel, Commercial et Artisanal : Direction Générale. (12 juin 1998). « Arrêté N° 011/MDICA/DG/98 Fixant le Prix d'Achat au Producteur de Coton graine pour la Campagne 1998/1999 »
- PriceWaterHouseCoopers. (2000). « Etude de Faisabilité de l'Autonomisation de la Direction de l'Huilerie – Savonnerie ». Volumes 1 et 2.
- Projet de Contrat de Performance de la Filière Coton entre l'État Tchadien, la Cotontchad, l'ONDR et l'ITRAD. (Août 2007)
- Protocole d'Accord et de Partenariat Entre l'Office National de Développement Rural (ONDR) et la Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad). (05 février 2009)

- République du Tchad - Ministère de l'Economie et du Plan : Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). (Décembre 2008). « Observation des prix pour la Ville de N'Djaména ».
- Société Française de Réalisation, d'Etude et de Conseil (SOFRECO). (Juillet 1995). « Audit Technique de la Cotontchad, Phase II, Rapport Général. »
- Société Française de Réalisation, d'Etude et de Conseil (SOFRECO). (Juin 1996). « Etude d'un Mécanisme pour la Détermination du Prix d'Achat du Coton-graine aux Producteurs. »
- Société Générale (SG). (Novembre 2002). « Etude des Scénarii de Désengagement de l'État de la Cotontchad »

Annexes

Liste des personnes rencontrées

MANGARAL BANTE	Directeur Général Cotontchad
ALLAHOUTENGAR MANDIGUI	Directeur Financier et Comptable Cotontchad
NADJIGAR TITDJEBAYE	Directeur Contrôle de Gestion et Informatique Cotontchad
NEDENANG DJEPATEREM MARC	Directeur Huilerie Savonnerie Cotontchad
MAHAMAT TAHIR KERELLA	Directeur Administratif et des Ressources Humaines Cotontchad
DJIMASDE NINGARO	Directeur de Production Cotontchad
ABDERAMANE ADOUM	Directeur Commercial Adjoint Cotontchad
YAYA HAMID IDRIS	Directeur d'Exploitation Adjoint Cotontchad
MAHAMAT MOCTAR ABDELKERIM	Directeur Huilerie Savonnerie Adjoint
KANY GAO TCHINDEBE	Chef des Services Comptables Cotontchad
ZOUFINE OUACHELE	Chef de Service Production Cotontchad
MOTY CHARLES	Chef de Service Production DHS
CHRISTOPHE SIDI	Comptable DHS
DEZOUNBE LAZEU	Comptable DHS
MBAÏNAÏSSEM ELISE	Contrôleur de gestion Cotontchad
KRIGA OKIM	Agent comptable Cotontchad
ADAMOU AMADOU	Primature : Assistant Technique au Développement Rural
MAHAMAT AHMAT ISMAIL	Conseiller Équipe Technique Feuille de Route Coton
ADOUMBE MAOURA	Ministère du Plan : Statisticien Économique rattaché au PNUD
BOUBAKARI	Responsable de la Maison de Commerce FOBERD (Alimentation Général)
SHARANI	Alimentation SHARANI (Grand marché de Moundou)
AHAMT MAHAMAT BARKA	Chef d'Agence DVD

LAOUTAYE NAMBE SAUVEUR

Agent Déclarant DVD

Synthèse de l'atelier de restitution du Rapport d'étude du mécanisme de fixation de prix du coton graine

Moundou, le 20 janvier 2010

L'an 2010, et le 20 janvier, s'est tenu dans la salle de réunion de l'Association Tchad Non-violence au Centre Martin Luther King à Moundou un atelier de restitution de l'étude du mécanisme de fixation du prix du coton graine et prise en compte des prix des co-produits du coton. L'atelier, financé par le Projet de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (WACIP/IFDC), est organisé par la Coordination nationale du WACIP en collaboration avec l'Université de l'État de Michigan et le Consultant national chargé de l'étude. L'objet de l'atelier était de présenter et de discuter les résultats provisoires de l'étude au niveau national et régional.

L'atelier a été animé par le Coordonnateur national du WACIP. Deux personnes ont été des intervenants clés à l'atelier : Valerie KELLY, Professeur Associé à l'Université de l'État de Michigan chargé du Développement International au Département de l'Economie Agricole, Alimentaire et des Ressources ; et Fauba PADACKE, Agro-Economiste et Consultant indépendant chargé de l'étude au niveau national. Valerie a introduit l'atelier par la présentation des objectifs et des résultats de l'étude au niveau régional. Fauba a présenté le contenu du rapport national.

Les débats qui en ont suivi n'ont pas permis de modifier fondamentalement le rapport de l'étude. Il ressort des débats les points suivants soulevés par les différents groupes d'intervenants :

- Les producteurs de coton ont soulevé les questions ci-après :
 - la nécessité de valoriser les coques qui ont récemment pris une valeur ;
 - le pourquoi du prix de référence CAF utilisé dans le mécanisme de fixation du prix du coton graine au producteur au Tchad alors que dans les autres pays C-4 on utilise le prix FOB ;
 - les raisons du cumul des déficits d'exploitation qui s'élèvent à environ 55 milliards malgré le cumul des subventions d'équilibre de l'État à la Cotontchad d'environ 73 milliards sur la même période ;
 - le mécanisme de fixation du prix du coton graine au Tchad couvre une période de 16 mois au lieu de 12 mois comme dans les autres pays C4 ;
 - la demande de savoir la valeur d'une action dans les sociétés cotonnières privées au Burkina Faso ;
 - la Cotontchad facture la graine à l'huilerie à raison de 20 FCFA/kg alors que, dans le mécanisme actuel de fixation du prix du coton graine au producteur, la graine est valorisée seulement à 5 FCFA/kg de coton graine ;
 - le constat de l'absence du représentant de la recherche à l'atelier a été mentionné ;

- le rôle que doit jouer le mécanisme de fixation de prix du coton graine en cas de privatisation de la Cotontchad a fait l'objet d'une interrogation ;
 - la nécessité d'envisager une meilleure valorisation du coton étant donnée la transformation en vue de la fibre en tissu au Tchad a été soulignée ;
 - le besoin d'harmonisation des données entre les différents services de la Cotontchad pour une meilleure transparence à tous les niveaux de la filière ;
 - le manque des intrants depuis 2 ans entraînant une baisse considérable des rendements au champ ;
 - le non enlèvement ou le retard d'enlèvement et de paiement du coton graine ;
 - le mauvais fonctionnement des usines d'égrenage.
- Les agents de la Cotontchad, y compris ceux de la DHS, ont soulevé les questions suivantes :
 - le premier paiement du coton graine ne peut pas être déterminé par une formule ; il ne peut qu'être fixé par négociation entre les acteurs ;
 - le coût de production n'est pas pris en compte dans la fixation du premier paiement ;
 - les problèmes qui contribuent à l'augmentation du prix de revient de la fibre entraînant la réduction des marges sont : mauvais états des pistes entraînant une augmentation du coût de transport ; l'allongement de la campagne entraînant le hachage de la fibre par l'égrenage du coton mouillé ; le retard de démarrage de la campagne et la vétusté des outils industriels entraînant l'augmentation des coûts de consommation au delà des coûts normatifs.
 - Comme disposition à prendre face aux différents problèmes soulevés, les participants ont suggéré ce qui suit :
 - augmenter la production par augmentation du rendement ;
 - améliorer la qualité de la fibre pour améliorer la plus-value ;
 - réfléchir et proposer un nouveau mécanisme de fixation de prix du coton graine qui prend en compte d'autres paramètres, mais pas le coût de production ; il faut regarder uniquement du côté du marché ;
 - il faut un souffle nouveau à la Cotontchad pour rattraper le calendrier de campagne allant du mois d'octobre d'une année au mois d'avril de l'année suivante ;
 - il faut le respect de la charte de MAG entre les producteurs et la Cotontchad ;
 - il est temps de valoriser justement la graine et permettre un partage équitable de sa valeur entre les acteurs.

D'autres intervenants trouvent que la filière coton est la seule filière bien organisée aujourd'hui au Tchad, et que tout le monde compte sur elle. Cette filière est un tout ; un accent mis sur un aspect de cette dernière n'apportera pas de solution à la crise qu'elle traverse en ce moment. Ils proposent de revoir tout le processus allant de la production du coton graine à la commercialisation de la fibre et des co-produits du coton.